



République du  
*Sénégal*

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES**



**RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2011**

*Présenté à l'Assemblée Nationale par*

**Monsieur Abdoulaye DIOP**

**Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances**

**Octobre 2010**

DPEE/DPMSF @ octobre 2010

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

-----

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

-----

**DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES**

<p><b>RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER</b></p>
---

Annexé au projet de loi de finances 2011

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Abdoulaye DIOP**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2010

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....</b>	<b>3</b>
<b>II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL.....</b>	<b>5</b>
<b>II1. La situation économique du Sénégal en 2009 .....</b>	<b>5</b>
<b>II2. Les tendances pour 2010.....</b>	<b>9</b>
<b>III. LES PERSPECTIVES EN 2011.....</b>	<b>15</b>
<b>III1. Les objectifs .....</b>	<b>15</b>
<b>III2. Les politiques sectorielles et les reformes cles .....</b>	<b>19</b>
<b>IV. LES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>42</b>
<b>IV1. L'exercice budgétaire en 2009 .....</b>	<b>42</b>
IV11. Les recettes.....	42
IV12. les dons.....	43
IV13. Les dépenses .....	43
IV14. le financement .....	44
<b>IV2. L'exécution budgétaire en 2010 .....</b>	<b>45</b>
IV21. La situation à fin JUIN 2010.....	45
IV22. Les projections à fin décembre 2010 .....	47
<b>V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2011.....</b>	<b>51</b>
<b>V1. Les ressources du budget général .....</b>	<b>51</b>
V11. Les recettes fiscales .....	51
V12. Les recettes non fiscales.....	52
<b>V2. Les dépenses du budget général.....</b>	<b>52</b>
V.2.1 Les dépenses ordinaires.....	52
V.2.2 Les dépenses d'équipement.....	52
V.3 Les comptes spéciaux du Trésor .....	53
V.4. Le Financement du déficit budgétaire : .....	53

## INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de Finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale. Le cadre, dans lequel le présent REF est élaboré, tient compte d'une part, des événements marquants de l'environnement international, en particulier le redressement de l'économie mondiale après la crise économique et financière et d'autre part de la situation intérieure du pays marquée notamment par les négociations pour la signature d'un deuxième Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et l'élaboration d'un Document de politique Economique et Sociale de troisième génération.

Le REF, associé au projet de loi de Finances 2011, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2011-2013. Il traduit la volonté de l'Etat de renforcer le cadre macroéconomique affecté par la succession des crises alimentaire, énergétique et financière de 2006 à 2009. A cet égard, le Gouvernement vise à porter le taux de croissance économique à plus de 5% à moyen terme, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, de façon à consolider le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie. Il entend maintenir les déficits publics à des niveaux soutenables afin de garantir la viabilité de la dette publique.

Après la présentation de l'environnement international, ainsi que l'évolution récente de la situation économique intérieure, le présent REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2011. Celles-ci devraient se traduire essentiellement par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles, notamment la mise en œuvre des réformes budgétaires. Elles seraient également marquées par le début de la mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale (2011-2015) de troisième génération, du Projet du Millénium Challenge Account et l'accélération des grands travaux du Chef de l'Etat, en particulier l'autoroute à péage et l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass.

Enfin, le REF met en exergue le bilan de la gestion budgétaire de 2009, les objectifs de la gestion de 2010 et présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2011, dans le contexte d'une dynamique de mobilisation accrue de ressources, notamment en provenance des marchés financiers internationaux.

## I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'évolution macroéconomique pendant une bonne partie du printemps a confirmé les prévisions d'une reprise modeste mais continue dans la plupart des pays avancés et d'une croissance vigoureuse dans de nombreux pays émergents et en développement. En effet, grâce à la coordination des politiques des grandes puissances économiques et à la série de plans de relance, la plupart des pays avancés, notamment les États-Unis, certains pays de la zone euro et le Japon ont renoué avec la croissance économique. Toutefois, la reprise de l'activité est globalement faible en Europe où les effets de la récession restent toujours visibles et le risque d'essoufflement demeure plus marqué.

Malgré les incertitudes, l'économie mondiale devrait renouer avec la croissance, avec un taux prévu à 4,8% en 2010, après -0,6 % une année auparavant. Cette reprise, considérée comme la plus lente depuis plusieurs décennies serait substantiellement tirée par les économies émergentes, sous l'impulsion de l'Inde et surtout de la Chine, alors que traditionnellement les redressements de l'activité économique ont toujours été dirigés par les pays avancés, particulièrement les États-Unis et les pays européens. En 2010, la croissance du PIB des pays avancés est prévue en hausse de 2,7% contre un repli de 3,2% en 2009, alors que dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance est attendu à 7,1% en 2010 contre 2,5% l'année précédente.

Ce redémarrage de l'activité économique mondiale est accompagné d'un raffermissement des prix à la consommation dans les principaux pays avancés, malgré le maintien d'un chômage élevé. Ce rebondissement de l'inflation est particulièrement lié à l'envolée des cours des matières premières et à l'anticipation du maintien des taux directeurs des banques centrales à des niveaux très bas. Dans les pays avancés, les prix à la consommation s'inscriraient en hausse de 1,4% en 2010 contre 0,1% en 2009, alors que dans les pays émergents et en développement, la progression serait 6,2% contre 5,2% en 2009.

S'agissant du volume du commerce mondial des biens et services, il est globalement prévu en hausse de 9,0% en 2010 contre un repli de 11% en 2009. Dans les pays avancés, les importations augmenteraient de 7,2% contre 8,2% pour les exportations, après avoir chuté de 13,0% de part et d'autre. Dans les pays émergents et en développement, les importations devraient enregistrer une hausse de 12,5% et les exportations de 10,5% contre des reculs respectifs de 8,3% et 8,5% en 2009.

Sur les marchés monétaires et financiers internationaux, la crise s'est quasiment stabilisée et un mouvement de redressement des crédits est amorcé partout dans le monde. Sur les marchés des taux d'intérêt, les principales banques centrales maintiennent toujours leur taux directeur à de très faibles niveaux, bien que certaines d'entre elles aient amorcé un resserrement ou manifesté l'intention de le faire prochainement. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a décidé de porter son taux d'escompte de 0,5 % à

0,75 % et explique cette décision par une amélioration de la situation sur les marchés financiers. C'est le premier mouvement observé sur les taux depuis décembre 2008. Quant à la Banque centrale européenne, elle maintient son taux à 1% contre 0,1% pour la Banque du Japon et 0,5% pour la Banque d'Angleterre.

Sur le marché des matières premières, la tendance des prix serait globalement haussière en 2010, portée par les perspectives de la reprise de l'économie mondiale et confortée par la spéculation. Toutefois, des disparités persistent dans l'évolution des prix de certains produits. Les cours du baril du pétrole devraient progresser de près de 23,3% en 2010 après avoir chuté de 36,3% en 2009. Pour les autres produits de base, le niveau de la hausse est globalement prévu à 16,8%, en variation annuelle en 2010, contre une baisse de 18,7% en 2009.

Au titre de l'année 2011, le rapport sur les perspectives de l'économie mondiale prévoit une croissance vigoureuse aux États-Unis (2,3%), en raison d'une accélération de la demande privée et une croissance légèrement plus faible dans la zone euro, du fait des turbulences financières. Les obstacles à la reprise dans ces pays sont le niveau élevé de la dette publique, le chômage et, dans certains cas, les prêts bancaires limités. Dans les pays émergents et en développement, la croissance resterait globalement vigoureuse, mais avec des différences considérables d'un pays à un autre. Les principales économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine continueraient de tirer la reprise avec une croissance projetée à près de 7%. Au total, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 4,2%. S'agissant des tensions inflationnistes, elles devraient rester modérées dans les pays avancés. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation fléchirait pour s'établir à 5,2% en 2011.

## II. LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL

### III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2009

La situation économique et financière du Sénégal a été marquée en 2009 par un ralentissement de l'activité, du fait notamment des retombées négatives de la crise économique et financière internationale. Celles-ci se sont traduites au niveau intérieur, par la contraction des investissements privés et la baisse des entrées touristiques. Du côté de l'offre, des hausses sont notées dans le sous-secteur de l'agriculture, à la faveur de la GOANA. Le secteur secondaire pour sa part, a enregistré une bonne performance par rapport à 2008 en raison de l'apurement d'une bonne partie des instances de paiements de l'Etat vis-à-vis du secteur privé mais également de la bonne tenue de certains sous secteurs notamment ceux des « activités extractives », de la « fabrication de produits chimiques » et de la « fabrication de corps gras alimentaires ». Concernant le secteur tertiaire, principal moteur de l'économie sénégalaise, l'activité a enregistré une décélération imputable à la baisse des « services d'hébergement et de restauration », du sous-secteur des « transports et télécommunications ». Globalement, **le taux de croissance réel du PIB** est estimé à 2,2% contre 3,2% en 2008. Quant au PIB non agricole, il a crû de 1,2% contre 1,4% en 2008.

Au niveau du **secteur primaire**, l'activité a enregistré un taux de croissance de 10% en 2009, consécutif à la hausse de 18,6% réalisée en 2008, du fait de la bonne tenue du sous-secteur agricole. En effet, celui-ci a crû de 15,4%, en raison de la bonne pluviométrie et de la poursuite de la mise en oeuvre de la GOANA.

Concernant le sous-secteur de l'élevage, il a progressé de 4,1% en 2009 contre 3,3% en 2008, grâce à la hausse de la production de viande, notamment celle bovine qui constitue 66% des abattages contrôlés.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, il a enregistré un taux de croissance de 2,6% contre 0,9% en 2008. Cette situation reflète la bonne tenue de la pêche aussi bien artisanale (+2,3%) qu'industrielle (+10,7%). Pour ce qui est de la pêche artisanale, la progression notée est imputable à la hausse des débarquements dans les régions de Dakar et de Ziguinchor, qui ont crû respectivement de 35,7% et 19,8%.

S'agissant du **secteur secondaire**, il a crû de 4,8% en 2009 contre une baisse de 1,7% en 2008. Ce regain d'activité est lié notamment à l'apurement d'une partie des créances du secteur privé sur l'Etat. Cette bonne tenue du secteur est le fait des industries alimentaires, des activités extractives, de la fabrication de produits chimiques et de la fabrication de verre, poterie et matériaux de construction.

S'agissant des industries alimentaires, elles ont crû de 11% du fait essentiellement du redressement des sous-secteur de la « fabrication de corps alimentaires » (+26%), de la « transformation

et conservation de viande et poisson » (+16,4%) et du « travail de grains » (+19,2%). Cette situation s'explique par la bonne tenue d'une part de la campagne agricole de 2008 et d'autre part de la pêche industrielle en 2009.

En ce qui concerne le sous-secteur des activités extractives, il a enregistré une hausse de 54,9% en 2009 contre un repli de 3,8% en 2008, consécutive au regain de l'activité d'extraction de phosphate et notamment pour les besoins de fabrication de produits chimiques.

Le sous-secteur de la fabrication de produits chimiques a crû de 15,3%, en raison de la reprise de l'activité des Industries Chimiques du Sénégal (ICS).

Pour ce qui est du sous-secteur de la « fabrication de verre, poterie et matériaux de construction » il s'est bonifié de 8,4% contre une baisse de 0,6% en 2008, lié notamment à la hausse de la demande extérieure de ciment.

L'activité d'égrenage de coton et textiles et le sous-secteur de la fabrication de cuir, sont en baisse respectivement de 1,1% et de 4,8%.

Le sous-secteur du raffinage s'est contracté de 16,2%, en liaison avec les difficultés de la Société Africaine de Raffinage (SAR), malgré le redressement entamé depuis 2007. Celui de l'énergie a, quant à lui, enregistré un léger repli de 0,1% contre une hausse de 2,5% en 2008 en raison des difficultés de la SENELEC notées au cours du second semestre de 2009.

Quant au sous-secteur des BTP, il s'est replié de 4,4% malgré la bonne tenue de l'investissement public.

Concernant le **secteur tertiaire**, il est caractérisé par un ralentissement de l'activité qui a crû de 0,8% en 2009 contre une croissance de 3,2% en 2008. Cette situation est le reflet de la contreperformance du sous-secteur des « transports et communications ». En effet, ce sous-secteur a enregistré un repli de 0,3% en 2009 contre une hausse de 6,9% en 2008 et de 11,5% en 2007, en liaison avec la baisse de l'activité du sous-secteur des transports de 6,4% et dans une moindre mesure du ralentissement des activités de postes et télécommunications, induit par la baisse du rythme de progression de la téléphonie mobile.

Quant aux activités commerciales, elles ont progressé de 2,2% en 2009 contre 1,9% en 2008 à la faveur des marges sur les produits primaires et secondaires.

Pour ce qui est des « autres services », ils ont enregistré un repli de 0,7% imputable à la contreperformance des activités des services aux entreprises (-3,6%) et des services d'hébergement et de restauration (-6,9%) en rapport avec la baisse des entrées touristiques, consécutive à la récession mondiale induite par la crise financière. S'agissant des services financiers, ils ont progressé de 0,9%

contre une hausse de 14% en 2008, soit un ralentissement lié à la morosité de l'activité économique. Les activités immobilières pour leur part, ont progressé de 1,6% en 2009 contre une hausse de 0,4% en 2008.

S'agissant de la **demande intérieure**, la consommation finale a crû de 3,1% en 2009 et est estimée à environ 91,6% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de 8,4%. En revanche, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) s'est contractée de 7,4% contre une hausse de 7,8% en 2008. Cette contreperformance est attribuable à la diminution de la FBCF privée de 12,7% suite à la hausse de 9,5% en 2008. Quant à la FBCF publique, elle a évolué en hausse de 8,8% en 2009 contre 2,8% en 2008. Ainsi, le taux d'investissement mesuré par la FBCF s'est établi à 23,7% du PIB en 2009 contre 27% du PIB en 2008.

Pour ce qui est de la **demande extérieure**, elle a été marquée par la progression des importations de 0,6% et de celle des exportations de 2,9%.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB s'est située à -0,9% en 2009 contre 6,6% en 2008 en raison du repli des prix à la production de tous les secteurs d'activité.

Les Prix à la Consommation sont également ressortis en baisse de 1% en moyenne sur l'année 2009 contre 5,8% en 2008, en liaison avec la détente des prix des produits alimentaires de base et énergétique sur les marchés internationaux.

En **termes de compétitivité**, l'économie sénégalaise a enregistré en 2009 des gains évalués à 1% en raison du différentiel d'inflation favorable de 3,5%, atténué par l'appréciation du franc CFA de 2,6% par rapport à la monnaie des partenaires commerciaux du Sénégal.

Concernant **les échanges avec l'extérieur**, ils se sont traduits en 2009 d'une part par une amélioration du compte courant de 382,7 milliards, attribuable à celle de la balance commerciale et d'autre part par un excédent du compte d'opérations financières. Exprimé en pourcentage du PIB, le **déficit du compte courant hors dons est évalué à 8,3% contre un déficit de 14,7% en 2008, soit au-dessus du plafond communautaire fixé à 5%**. Au total, la **balance des paiements** fait ressortir un excédent de 96,3 milliards en 2009, contre un déficit de 88,3 milliards en 2008.

L'évolution de la **situation des institutions monétaires** en 2009 est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets de 96,3 milliards, un accroissement du crédit intérieur de 9,3% et une expansion de 10,9% de la masse monétaire.

En effet, l'encours du crédit intérieur est estimé à 1603,6 milliards en 2009 contre 1467,4 milliards en 2008, soit une hausse de 136,3 milliards, imputable essentiellement à la progression de la Position Nette du Gouvernement (PNG) et dans une moindre mesure à celle des crédits à l'économie.

Concernant les crédits au secteur privé, ils se sont inscrits en hausse de 52,4 milliards en s'établissant à 1492 milliards en 2009, soit 24,8% du PIB, contre 1439,6 milliards en 2008 (24,2% du PIB), liée notamment à la progression des crédits ordinaires de 52,7 milliards.

La Position Nette du Gouvernement (PNG) est évaluée en hausse de 83,3 milliards en 2009 contre une baisse de 68,4 milliards en 2008.

Quant à la masse monétaire, elle a augmenté de 10,9% en passant de 2006,6 milliards en 2008 à 2226 milliards en 2009. Cette situation est due aussi bien aux dépôts en banque qu'à la circulation fiduciaire, en hausse respectivement de 13% et 4,3%.

Au lendemain de la crise économique et financière internationale qui a conduit à une contraction du Produit Mondial Brut (PMB) de 0,6% en 2009, l'économie sénégalaise affiche des signes de reprise à la faveur notamment de la relance de l'économie mondiale et de l'apurement des arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé. En effet, l'environnement international favorable<sup>1</sup> conjugué aux efforts consentis par le Gouvernement en vue de redynamiser l'activité économique, se traduirait par un redressement de la demande extérieure et intérieure, en particulier l'investissement privé. Globalement, **le taux de croissance du PIB réel devrait s'établir à 4% en 2010 contre 2,2% en 2009**. Cette bonne tenue de l'activité reflète celle des secteurs primaire et secondaire, ainsi que le redressement du secteur tertiaire, sensiblement affecté en 2009 par la morosité de l'activité économique interne et mondiale.

Dans le **secteur primaire**, l'activité économique progresserait de 3,6% contre 10% l'année précédente, tirée notamment par les sous-secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche. S'agissant du sous-secteur agricole, son dynamisme devrait se poursuivre avec une croissance de 3,7% consécutive à des hausses respectives de 36,8% et 15,4% en 2008 et 2009. Cette performance serait favorisée par la poursuite de la consolidation de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA III) à travers la mise à disposition adéquate d'intrants de qualité. A cet égard, un programme de distribution de 10.150 tonnes a été mis en place, soit une nette amélioration par rapport à l'année précédente. Au niveau des engrais, le programme subventionné porte sur une quantité de 55.000 tonnes.

Ces projections s'appuient également sur l'hypothèse d'une bonne répartition dans l'espace et dans le temps de la pluie et d'une situation phytosanitaire marquée par l'accalmie. Ainsi l'agriculture vivrière devrait progresser de 3,7%, tirée notamment par les productions de maïs, de riz et de manioc. S'agissant de l'agriculture industrielle, elle devrait enregistrer une hausse de 3,9% à la faveur principalement de la production d'arachide et de tomate industrielle.

Concernant le sous-secteur de l'élevage, il enregistrerait une hausse de 2,5% contre 4,1% en 2009, sous l'effet de la production de lait (+8,8%) et de l'aviculture (+11%), malgré la contraction des abattages du bétail (-1,5%). La performance observée dans la production laitière est liée à l'insémination artificielle, à la bonne disponibilité des aliments de bétail et à une situation zoo-sanitaire maîtrisée. Concernant la volaille, la bonne tenue serait favorisée en partie par le maintien de l'interdiction des importations de la viande de volaille depuis 2006 en raison de la grippe aviaire.

Dans le sous-secteur de la pêche, l'activité s'inscrirait en hausse de 6% contre 2,6% l'année précédente. Cette situation reflète la bonne tenue de la pêche artisanale qui a enregistré une augmentation de ses débarquements de 14,1% sur les six premiers mois de 2010. Cette évolution serait atténuée par celle la pêche industrielle dont les débarquements se sont contractés de 12,4% sur le premier semestre de

---

<sup>1</sup> Croissance du PMB attendue autour de 4,8% selon les prévisions du FMI.

2010. Ces difficultés sont notamment perceptibles à travers les exportations de produits halieutiques qui se sont repliées de 5,4% en termes réels sur le premier semestre de l'année 2010.

Au niveau **du secteur secondaire**, le redressement entamé en 2009 se poursuivrait en 2010. En effet, l'activité progresserait de 4,4% après une hausse de 4,8% l'année précédente. Cette progression s'est reflétée au niveau de l'emploi moderne dans le secteur qui a affiché globalement une croissance de 1,3% entre décembre 2009 et juin 2010. La consolidation de la performance du secteur secondaire est imputable notamment à la fabrication des produits chimiques, aux BTP, aux sous-secteurs des matériaux de construction mais également à la métallurgie.

S'agissant du sous-secteur de la fabrication des produits chimiques, il a bénéficié de la poursuite du redressement des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) avec la production d'acide phosphorique qui augmenterait de 27,6%. Globalement, le sous-secteur des produits chimiques enregistrerait une progression de 28,5% contre 15,3% en 2009.

Concernant les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), le sous-secteur en perte de vitesse depuis 2008 connaîtrait une bonne reprise en 2010, avec un taux de croissance de 9% contre un repli de 4,4% l'année précédente. Ce redressement, perceptible à travers l'évolution de l'emploi moderne dans le sous-secteur (+9% entre décembre 2009 et juin 2010), serait notamment favorisé par l'apurement d'une bonne partie des arriérés dus par l'Etat aux entreprises du BTP. Par ailleurs, d'importants chantiers sont en cours d'exécution ; il s'agit, entre autres, de l'autoroute à péage, de l'Aéroport International Blaise Diagne et des travaux de rénovation et d'entretien des routes. Dans le même sillage, le développement de l'activité des promoteurs privés contribue significativement au dynamisme des activités de construction.

Pour ce qui est du sous-secteur des matériaux de construction, il bénéficierait de la reprise de l'activité du BTP mais également de l'augmentation de la demande extérieure en ciment<sup>2</sup>, avec une progression de 26% contre 8,4% en 2009. Ce dynamisme se refléterait à travers l'emploi dans le sous-secteur qui s'est conforté de plus 20% entre décembre 2009 et juin 2010.

Le sous-secteur de la métallurgie, pour sa part, croîtrait de 37,9% après un repli de 0,4% enregistré en 2009. Cette reprise serait liée en partie à la relance de l'activité dans les BTP.

L'évolution du secteur secondaire serait renforcée par la bonne tenue des activités extractives qui enregistreraient une hausse de 6,8% après la forte reprise connue en 2009 (+54,9%). Cette progression serait tirée essentiellement par la production de phosphate en hausse de 22%. La production d'or, pour sa part, augmenterait de 39,2%, traduisant ainsi le dynamisme de la Mine du Sénégal oriental. Toutefois, la bonne dynamique du sous-secteur serait atténuée par le repli de 10% de l'extraction de pierre, de sable et d'argiles.

---

<sup>2</sup> Hausse de 48% des quantités exportées sur le premier semestre de 2010.

Par ailleurs, le sous-secteur de la fabrication de sucre connaîtrait une hausse de 9,6% en 2010, après s'être inscrit en baisse de 8,9% et 2,8% respectivement en 2008 et en 2009. Toutefois, la production ne permettrait pas de satisfaire la demande intérieure.

En ce qui concerne le sous-secteur de la fabrication de boissons, il connaîtrait une reprise, avec une hausse de 20,1% contre un recul de 0,3% en 2009, sous l'impulsion de la production des boissons gazeuses.

Dans le sous-secteur de l'Energie, l'activité se redresserait légèrement de 2,7% contre un recul de 0,1%, à la faveur de la hausse de la production d'eau (+7,3%) et de l'opérationnalité de la Centrale GTI pour la production d'électricité, en dépit des perturbations notées dans la distribution d'énergie électrique par la SENELEC. Toutefois, la production d'électricité demeurerait insuffisante pour satisfaire la demande qui progresse d'au moins 7% par an.

En revanche, certains sous-secteurs enregistreraient des contreperformances en 2010. Il s'agit essentiellement de la fabrication de corps gras alimentaires, du raffinage de pétrole, de la transformation et conservation de viande et poisson, de la fabrication du cuir et de celle de tabac.

S'agissant de la fabrication des corps gras alimentaires, elle se replierait de 6,1% en 2010 après une hausse de 26% en 2009. Cette contraction, imputable à la diminution de la production d'huile raffinée, serait toutefois atténuée par la bonne progression de la production d'huile brute d'arachide en liaison avec la production arachidière<sup>3</sup> de la campagne 2009/2010.

Le sous-secteur du Raffinage de pétrole s'inscrirait également en retrait de 12,3% après une baisse de 16,2% en 2009. Cette situation est le reflet des difficultés de la Société Africaine de Raffinage (SAR) liées en partie au durcissement des conditions d'approvisionnement en huiles brutes de pétrole sur le marché international.

Le sous-secteur de la transformation et de la conservation de viande et de poisson subirait les effets de l'arrêt pendant près de deux mois d'une des principales entreprises du sous-secteur en vue de se conformer aux normes européennes d'exportation. Cette situation s'est traduite par un recul de 88,6% de la production de conserves de thon sur le premier semestre de 2010. Au total, le sous-secteur se replierait de 13,9% contre une hausse de 16,4% en 2009.

Dans le sous-secteur de l'égrenage de coton et de la fabrication de textiles, l'activité se contracterait de 15,6% après les replis de 5,7% et 1,1% enregistrés respectivement en 2008 et 2009. Cette baisse reflète le recul noté, d'une part, dans l'égrenage de coton<sup>4</sup>, suite à la baisse de la production de coton lors de la campagne 2009/2010, et d'autre part, dans la fabrication de textiles confrontée à une concurrence internationale très rude, marquée par une hausse des importations des tissus et articles d'habillement de 37,6% sur le premier semestre de 2010.

---

<sup>3</sup> Augmentation de 41% de la production d'arachide

<sup>4</sup> La production de fibre de coton a baissé de 62% sur le premier semestre de 2010.

Par ailleurs, le repli de la fabrication du cuir, observé depuis 2008, s'amplifierait en 2010 avec une baisse de 53,2% (contre -1,4% en 2008 et -4,8% en 2009) en raison de l'arrêt d'une des principales entreprises du sous-secteur.

Aussi, dans le sous-secteur de la fabrication de tabac, l'activité baisserait-elle de 25,1% en 2010 (contre une hausse de 17,5% en 2009), en liaison avec le repli de la demande extérieure ; les exportations de cigarettes ayant chuté de près de 30% sur les six (6) premiers mois de 2010.

A l'instar du secteur secondaire, le **secteur tertiaire** s'inscrirait également dans une tendance haussière, suite au ralentissement de 2009 dû à la morosité de l'activité dans les sous-secteurs du transport, des services d'hébergement et de la restauration et des services aux entreprises. En effet, en 2010, le secteur croîtrait de 4% contre une hausse de 0,8% en 2009, malgré le ralentissement du sous-secteur des postes et télécommunications. Cette bonne tenue de l'activité s'est accompagnée d'une progression de l'emploi dans le secteur moderne de 5,8% entre fin 2009 et juin 2010 tirée par les services financiers.

La reprise du secteur tertiaire serait principalement le fait des activités commerciales, du Transport, des services immobiliers et financiers ainsi que de l'éducation et de la formation.

Les activités commerciales se conforteraient de 4,1% contre une hausse de 2,2% en 2009. Ce regain de croissance est favorisé par la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire mais également par celle des importations.

S'agissant du sous-secteur du transport en baisse de 6,4% en 2009, il progresserait de 13,5% en 2010, en raison du dynamisme des transports terrestre et ferroviaire. En effet, leurs chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de 32% et 36% sur le premier semestre de 2010. En revanche, celui du transport aérien a baissé de 24,7% du fait principalement de la faillite d'Air Sénégal International intervenue en 2009.

Les services immobiliers, affectés en 2008 et en 2009 par le recul de l'activité des BTP, progresseraient de 2,3% en 2010 contre une hausse de 1,6% l'année précédente. Cette situation est imputable au regain de dynamisme observé dans le sous-secteur des BTP.

En ce qui concerne les services d'éducation et de formation, ils maintiendraient leur tendance haussière sous l'effet du dynamisme de l'enseignement supérieur avec une hausse de l'activité attendue à 4,7%. Les services financiers, pour leur part, enregistreraient une hausse de 7,6% contre 0,9% en 2009, grâce à la bonne tenue du secteur secondaire et des autres services.

En outre, la reprise du secteur tertiaire est consolidée par : (i) les activités de santé et d'actions sociales qui croîtraient de 7,4% contre 2,1% l'année précédente ; (ii) les services de la réparation (+4,6% en 2010 contre +4,2% en 2009) et les services à caractère collectif ou personnel (+3,2% en 2010 contre 0,1% en 2009).

S'agissant du sous-secteur des postes et télécommunications, qui a affiché une croissance moyenne annuelle de 17,9% sur la période allant de 1996 à 2007, il poursuivrait son ralentissement entamé depuis 2008. Il croîtrait de 1,8% en 2010 contre 2,3% l'année précédente.

Enfin, la progression du secteur tertiaire a toutefois été atténuée par les difficultés du sous-secteur de l'hébergement et de la restauration qui enregistrerait un recul de 5% contre une baisse de 6,9% reflétant la baisse des entrées touristiques. Celles-ci ont diminué de 6,7% sur les cinq (5) premiers mois de 2010. Ce repli concerne l'ensemble des catégories de tourisme, en particulier le « tourisme d'affaires et conférence » qui a enregistré un recul de 10% en termes d'entrées.

La **consommation finale**, en 2010, augmenterait de 3,6% contre 3,1% en 2009, soit un gain de 0,6 point de pourcentage favorisé par la hausse de la consommation privée consécutive à la relance de l'activité économique. En effet, la consommation privée, après une progression de 3,2% en 2009, afficherait une hausse de 3,9% en 2010. Quant à la consommation publique, elle progresserait de 2,6%, soit au même rythme que l'année précédente. Au total, la consommation finale représenterait 91,3% du PIB en 2010 contre 92,8% du PIB en 2009; ce qui traduit une augmentation du taux d'épargne intérieure qui passerait de 7,2% en 2009 à 8,7%, soit un gain de 1,5 point de pourcentage.

S'agissant de la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, qui s'est contractée en 2009 de 7,4% en raison de la FBCF privée qui s'est repliée de 12,7%, elle croîtrait de 5,3% en 2010 sous l'effet de l'apurement d'une partie des dettes de l'Etat vis-à-vis du secteur privé, mais également de l'environnement interne et international beaucoup plus favorable. Par conséquent, le taux d'investissement s'établirait à 27,6% du PIB en 2010 contre 27,1% en 2009.

Globalement la **demande intérieure** augmenterait de 4,1% en 2010 contre une hausse de 1,5% en 2009.

Pour ce qui est de la **demande extérieure**, elle serait marquée par une hausse en termes réels aussi bien des importations (+4,2% contre +0,6% en 2009) que des exportations (+4% contre +2,9% un an auparavant).

S'agissant du niveau général des prix, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB ressortirait en hausse de 1,4% imputable au relèvement des prix aux producteurs du secteur secondaire (+4,5% en 2010 contre -1,6% en 2009). Quant à l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), elle s'est établie en légère hausse de 0,1%<sup>5</sup> sur le premier semestre de 2010. Celle-ci reflète la hausse enregistrée par les prix de produits énergétiques « eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,5%) et du « transport » (+1,7%), atténuée par le repli des prix des produits alimentaires (-1,3%).

---

<sup>5</sup>Evolution déterminée sur la base de l'IHPC (base 100=1996). Evaluée sur la base de l'IHPC (base 100 = 2008), l'inflation ressort à -0,4% sur le premier semestre de 2010.

Le niveau favorable des prix intérieurs conjugué à la dépréciation du taux de change effectif nominal (-1%) s'est traduit par des gains de compétitivité<sup>6</sup> estimés à 2,3% par rapport à 2009, en glissement sur les six (6) premiers mois de l'année, vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux. En particulier, par rapport à la zone euro et aux pays industrialisés non-membres de la zone euro, la compétitivité se conforterait respectivement de 1% et 3,4%.

Concernant **les échanges avec l'extérieur**, ils seraient caractérisés en 2010 par une légère dégradation du compte courant de 29,5 milliards, attribuable à la détérioration de la balance commerciale. Exprimé en pourcentage du PIB, **le déficit du courant hors dons est évalué à 8,3%, soit au dessus du plafond communautaire fixé à 5%**. Le renforcement du compte de capital et des opérations financières devrait toutefois permettre d'équilibrer la balance des paiements en 2010 après un excédent de 96,3 milliards en 2009.

Pour ce qui est de **la situation monétaire**, elle serait caractérisée en 2010 par une stabilité du niveau des avoirs extérieurs nets par rapport à 2009. Le crédit intérieur croîtrait de 12% par rapport à 2009, sous l'effet principalement de la Position Nette du Gouvernement qui progresserait de 132 milliards traduisant les émissions de titres publics. Quant à la masse monétaire, elle s'établirait à 2.424 milliards, soit en hausse de 9%, reflétée par la consolidation des dépôts privés dans les banques (+209,3 milliards) et la circulation fiduciaire s'étant plutôt inscrite en baisse (-11,3 milliards).

---

<sup>6</sup> Compétitivité-prix

### III. LES PERSPECTIVES EN 2011

#### III1. LES OBJECTIFS

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme s'appuieront sur le Document de Politique Economique et Sociale (2011-2105) avec notamment la nécessité de réduire de façon significative la pauvreté et de faire du Sénégal un pays émergent. Aussi, le Gouvernement entreprend-t-il d'accélérer la croissance dans un contexte de maîtrise des autres fondamentaux de l'économie.

A cet effet, le Sénégal doit mettre en place des conditions propices au développement du secteur privé en opérant des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que les autres réformes relatives au climat des affaires en particulier la dématérialisation des procédures.

Par ailleurs, le déficit en infrastructures devra être progressivement résorbé grâce notamment aux grands travaux du Chef de l'Etat et aux projets inscrits dans le cadre du MCA.

**A plus court terme, notamment en 2011**, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite du redressement de l'économie mondiale dans un contexte de stabilité du marché des matières premières et des produits de base, mais également du début de la mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale de 3<sup>ème</sup> génération (2011-2015) et du prochain Programme Economique et Financier avec le FMI (2010-2013).

Au plan interne, **le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,4% en 2011 contre 4% en 2010**. Il devrait être porté par le dynamisme des secteurs primaire et secondaire, ainsi que par la poursuite du redressement du secteur tertiaire.

Dans le **secteur primaire**, la croissance devrait ressortir à 3,9% contre 3,6% en 2010, sous l'impulsion principalement du sous-secteur agricole qui est attendu en hausse de 4,5%, avec l'hypothèse d'une bonne saison hivernale, d'une situation phytosanitaire maîtrisée mais également de la poursuite de la mise en œuvre de la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Par ailleurs, le sous-secteur devrait notamment tirer profit de la poursuite de l'exécution du Projet Eau Potable pour le Millénaire (PEPAM), du Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) et du Programme National de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS).

Le sous-secteur de l'élevage, pour sa part, devrait connaître une progression de 3,5% en 2011 contre 2,5%, sous l'effet du redressement de la production de viande de bétail et du dynamisme des filières laitière et avicole grâce au renforcement de la modernisation des systèmes de production, de l'amélioration de la santé animale et des mesures du Gouvernement visant l'augmentation de la production locale de volaille. Il devrait également bénéficier des retombées positives de la GOANA par le biais du programme d'insémination artificielle dont l'objectif est d'accroître la production laitière.

Concernant le sous-secteur de la sylviculture, il est attendu en hausse de 3% en 2011 grâce à la mise en œuvre du programme national de gestion du potentiel forestier et faunique notamment dans le delta du Saloum, dans le Ferlo, en Casamance ainsi que dans le Sénégal Oriental.

Dans le sous-secteur de la pêche, l'activité devrait enregistrer une hausse de 2,1%, sous l'hypothèse d'un redressement de la pêche industrielle à la faveur des politiques de restructuration en cours ainsi que de la mise en œuvre du Projet Régional de pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO-Sénégal). Cependant, à court terme, le sous-secteur devrait encore continuer à faire face aux contraintes liées à la raréfaction de la ressource et à la baisse des rendements.

S'agissant du **secteur secondaire**, il devrait rester dynamique, avec une progression projetée à 5,7%, sous l'hypothèse du redressement des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de « l'égrenage de coton et fabrication de textiles » et du raffinage de pétrole, et de la bonne tenue des sous-secteurs des activités extractives, de la fabrication de produits chimiques, des BTP, des matériaux de construction, et de l'Energie.

Dans le sous-secteur du raffinage de pétrole, les difficultés rencontrées par la Société Africaine de Raffinage (SAR) devraient s'estomper en 2011 grâce notamment à la mise à disposition d'une ligne de crédit d'importation en vue de lever les contraintes liées à l'approvisionnement en produits pétroliers sur le marché international. Ainsi, l'activité de raffinage devrait se revigorer avec une progression de 9,2% contre un recul estimé à 12,3% en 2010.

Au niveau des activités extractives, les productions de phosphate, de sel et d'attapulгите devraient progresser en 2011 respectivement de 10%, 4,8% et 17% grâce au dynamisme affiché par les Industries Chimiques du Sénégal, de la Société Sénégalaise de Phosphates de Thiès (SSPT) et des Salins du Saloum. La production d'or devrait également rester dynamique. Globalement, le sous-secteur est attendu en hausse de 9,9%.

Dans la fabrication de produits chimiques, l'activité devrait enregistrer une hausse de 8% en liaison avec le dynamisme des ICS mais également des industries pharmaceutiques.

Concernant le sous-secteur des BTP, l'activité devrait rester soutenue avec une progression de 10%, sous l'effet, d'une part, de la poursuite de l'exécution des Grands Travaux de l'Etat, en l'occurrence l'autoroute à péage, l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), et d'autre part, des projets du secteur privé.

Par ailleurs, le regain d'activité dans les BTP devrait être profitable au sous-secteur des matériaux de construction. En outre, la demande extérieure, en particulier en provenance du Mali devrait avoir un impact positif sur la production de ciment des deux grandes entreprises du sous-secteur. Au total, l'activité est attendue en hausse de 11% par rapport à 2010.

Pour ce qui est du sous-secteur de l'Energie, une progression de 4% devrait être enregistrée, du fait de l'amélioration de l'offre d'électricité de la SENELEC en liaison avec la production en plein régime de

la centrale GTI. En outre, le remplacement des lampes incandescentes par celles à basse consommation devrait permettre une meilleure maîtrise de la demande.

Concernant le **secteur tertiaire**, il devrait croître de 4% en 2011, après une reprise enregistrée en 2010. L'activité du secteur serait portée principalement par le commerce, les transports, les services financiers et les activités immobilières. Toutefois, elle devrait être marquée par l'évolution timide des « postes et télécommunications » traditionnellement dynamique, mais également par la poursuite du repli des « activités d'hébergement et de restauration ».

En effet, les activités commerciales devraient être dynamiques en progressant de 4,6% contre 4,1% en 2010, reflétant ainsi l'augmentation des marges sur les produits des secteurs primaire et secondaire ainsi que des importations.

Le sous-secteur des transports bénéficierait de la bonne tenue des activités commerciales, mais également du début d'exploitation de la compagnie aérienne Sénégal Airlines. La croissance du sous-secteur est ainsi projetée à 6,1% en 2011.

S'agissant des services financiers, ils devraient ressortir en hausse de 6,7% par rapport à 2010, sous l'influence du dynamisme du secteur secondaire et des autres services.

Pour ce qui est des activités immobilières, elles devraient croître de 3% grâce notamment à la reprise enregistrée dans les activités de construction. Quant aux services d'éducation et de formation et ceux de santé et d'action sociale, ils devraient se conforter respectivement de 4,7% et 7,4% par rapport à 2010.

Au niveau du sous-secteur des « postes et télécommunications », en net ralentissement depuis 2009, la croissance est attendue à 2% en 2011, soit une légère amélioration par rapport à 2010 à la faveur notamment du développement de l'internet.

En revanche, l'activité des services d'hébergement et de restauration devrait reculer de 3% en raison de la lenteur dans la reprise du secteur de l'emploi dans les principaux pays émetteurs, conjuguée à la persistance des difficultés du secteur touristique. Toutefois, l'adoption de la loi sur la baisse de la TVA dans le secteur touristique pourrait relancer l'activité.

S'agissant des **emplois du PIB**, la **consommation finale** devrait progresser de 3,8% contre une hausse attendue à 3,6% en 2010, soit un gain de 0,2 point de pourcentage. Elle représenterait ainsi 89,9% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure de 10,1% contre 8,7% en 2010.

Concernant la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, elle devrait progresser de 5,6%, reflétant le dynamisme de l'investissement public (+6%) mais également de celui privé (+5,4%). Dès lors, le taux d'investissement s'établirait à 28,4% du PIB contre 27,6% en 2010.

Au total, la **demande intérieure** augmenterait en termes réels de 4,4% contre 4,1% tirée en grande partie par l'investissement.

S'agissant **la demande extérieure**, elle serait caractérisée par la hausse en termes réels des importations et des exportations de biens et services respectivement de 4%.

Le **niveau général des prix**, mesuré par le **déflateur du PIB**, est projetée en hausse de 2,1% contre une estimation de 1,4% en 2010, sous l'hypothèse d'une augmentation modérée des cours du baril de pétrole (projeté à 83 dollars contre 80 dollars en 2010, soit une hausse 3,8%), des matières premières et des produits de base mais également de la bonne campagne agricole.

En 2011, **les échanges avec le reste du monde** devraient se traduire par un solde excédentaire de la balance des paiements de 50,9 milliards à la faveur de la bonne tenue du compte de capital et des opérations financières. Le déficit de la balance courante (hors dons) est attendu à 8% du PIB, soit en amélioration de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2010.

La **situation monétaire** devrait être marquée par une augmentation de 50,2 milliards des avoirs extérieurs nets. Le crédit intérieur devrait rester dynamique avec une hausse de 9,5%, à la faveur notamment des interventions du Gouvernement sur le marché financier intérieur et des crédits à l'économie. Corrélativement, la masse monétaire devrait s'inscrire en hausse pour s'établir à 2.645,5 milliards, soit en progression de 9,1% par rapport à 2010.

Toutefois, l'atteinte des objectifs du cadre macroéconomique ci-dessus cités est tributaire de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques sectorielles et de réformes clés.

## III.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLES

Conformément aux orientations des stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance accélérée, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles nécessaires, en vue d'accompagner les politiques macro-économiques mises en place.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement va poursuivre les stratégies mises en œuvre dans le cadre de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. A cet égard, il poursuivra la mise en place des politiques sectorielles et réformes clés favorables à une croissance forte, saine et durable en vue de faire du Sénégal un pays émergent. Ces politiques sectorielles et réformes seront alignées sur le Document de Politique Economique et Social 2011-2015.

Au niveau **du secteur primaire**, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de dynamisation de l'agriculture, à travers, d'une part, la promotion et la diversification des cultures céréalières et la redynamisation des filières arachidières et cotonnières et, d'autre part, le développement des filières horticoles. La politique sectorielle ainsi que les réformes entreprises sont basées sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), élaborée en 2004, qui traduit la volonté du Gouvernement de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. Les axes stratégiques de cette politique de développement portent notamment sur : (i) la réforme du régime foncier ; (ii) la diversification des productions agricoles et la régulation des marchés ; (iii) la promotion de la sylviculture et les aménagements forestiers ; (iv) la maîtrise de l'eau et ; (v) le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat.

Au plan des **productions agricoles**, l'objectif du Gouvernement à court terme est l'amélioration de la capacité de production de l'agriculture, le renforcement de la productivité et de la compétitivité et la diversification et l'accroissement de la valeur ajoutée. A moyen terme, l'objectif est d'assurer l'autosuffisance alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive capable de couvrir les besoins des populations et de promouvoir les revenus agricoles. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la GOANA en mettant l'accent sur l'encadrement et l'équipement des agriculteurs.

Pour accompagner la mise en œuvre des politiques agricoles, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place : (i) un régime foncier adéquat, assurant une plus grande sécurité ; (ii) des instruments de

financement plus efficaces et adaptés au sous-secteur et ; un dispositif de commercialisation de la production agricole.

Parmi les projets et programmes de développement agricole retenus pour atteindre les objectifs fixés, on peut citer principalement : (i) le Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA) ; (ii) le Projet des Services Agricoles et Organisations des Producteurs, phase II (PSAOP II); (iii) le Programme de Relance de la Filière arachide ; (iv) les projets d'aménagement hydro-agricole des Périmètres Irrigués Villageois (PIV) de Bakel et de l'Anambé ; (v) le Projet de Développement Agricole de Matam, phase II extension (PRODAM II) ; (vi) le Projet d'Appui au Développement Rural de l'Anambé ; (vii) le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale ; (viii) le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS) et ; (ix) le Programme Spécial de Réhabilitation des Aménagements Hydro-agricoles.

Dans le cadre de la poursuite et de la consolidation de sa politique de subvention du prix des intrants pour accompagner la mise en œuvre de ces programmes, le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires sur le plan budgétaire pour faciliter aux producteurs l'acquisition de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires. A ce titre, la suppression de la TVA sur les engrais sera maintenue. Le système de financement du monde rural sera amélioré avec la création d'une banque rurale. Par ailleurs, le système de refinancement initié par le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) sera poursuivi et consolidé par le recyclage des ressources issues des remboursements sur sa ligne de crédit à travers notamment les systèmes de financement décentralisés.

En ce qui concerne la **production horticole**, la politique de développement du sous-secteur repose sur la poursuite du Programme Triennal qui vise principalement : (i) la couverture des besoins des populations sur les principales espèces cultivées (pomme de terre, oignon, banane, carotte) ; (ii) l'amélioration des statistiques horticoles ; (iii) la promotion des filières émergentes telles que le Bissap l'anacarde et la mangue. La stratégie adoptée est basée sur : (i) l'amélioration de la qualité des semences et plants et de l'accès aux engrais et aux pesticides ; (ii) la mise à disposition de matériel adéquat et la mise en place de magasins de stockage et ; (iii) la formation des producteurs et le renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation.

Pour l'oignon, la politique de diversification et de promotion des produits locaux, conduite par le Gouvernement, favoriserait l'émergence de cette filière dont le niveau de production devrait permettre la couverture des besoins de consommation du pays sur une période comprise entre cinq (05) et six (06) mois.

Pour l'anacarde, la politique d'augmentation des superficies plantées vise à porter la production à 120 000 tonnes d'ici 2015, contre 15 000 tonnes en 2009. Le Gouvernement a également mis en place une politique de transformation et de commercialisation de la production en vue d'augmenter sensiblement les revenus des agriculteurs.

En ce qui concerne les micro-jardins, la stratégie repose sur l'extension du programme dans le bassin arachidier en vue d'atteindre deux mille cinq cents (2500) bénéficiaires en 2011.

Le Gouvernement compte également accélérer la mise en œuvre du **Plan REVA** qui vise à fixer les populations (jeunes et femmes) dans leurs terroirs, en particulier les émigrés ou rapatriés et à augmenter significativement la production agricole, notamment, celle maraîchère et de répondre ainsi aux objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces stratégies devrait permettre d'impulser une agriculture moderne et plus productive permettant de rompre avec la dépendance persistante du Sénégal aux importations de produits agricoles de première nécessité et de contribuer à la croissance économique du pays.

Concernant l'**Elevage**, l'objectif principal est d'améliorer quantitativement et qualitativement la production animale et la modernisation des pratiques dans le respect de l'environnement. Pour cela, les quatre axes prioritaires suivants ont été identifiés : (i) la sécurisation de l'élevage pastoral et agro pastoral ; (ii) l'accroissement de la productivité du secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et de diversifier les sources de revenus ; (iii) l'amélioration des conditions de mise en marché des produits et des sous produits animaux ainsi que le développement d'une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs et ; (iv) la modernisation et la diversification des systèmes durables de production des ressources naturelles.

A cet égard, le Gouvernement s'appuie sur le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), en cours de finalisation conformément aux orientations de la LOASP. Ce document sera le cadre de référence commun pour les interventions en faveur du développement social et économique du sous-secteur. En attendant la mise en œuvre du PNDE, la « Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage (NISDEL) », mise en place en 2005, continuera à servir de base d'interventions des actions de développement entreprises par le Gouvernement. En cohérence avec le DRSP II et la SCA, la NISDEL vise, en particulier, (i) la sécurisation de l'élevage pastoral ; (ii) l'accélération de la modernisation et la diversification des systèmes de production ; (iii) la garantie de la qualité et de la traçabilité des produits d'origine animale ; (iv) la reconquête du marché intérieur et ; (v) le développement d'une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il les programmes d'investissements entamés dans le sous-secteur, notamment : (i) le programme d'insémination artificielle à travers le volet élevage de la GOANA; (ii) le programme de réhabilitation des abattoirs régionaux et de construction de nouveaux abattoirs et foirails ; (iii) la création des Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL) ; (iv) le renforcement de la protection zoo sanitaire du bétail ; (v) l'aménagement des équipements pastoraux (forages pastoraux, parcs à vaccination) ; (vi) l'amélioration de la filière cuirs et peaux ; (vii) la mise en place du Fonds d'Appui

à la Stabulation pour la consolidation du système de financement des professionnels du secteur (FONSTAB) et ; (viii) le Programme d'Aménagements Pastoraux (Volet Elevage du PDMAS).

Pour accompagner les acteurs à atteindre les objectifs fixés à travers la mise en œuvre de ces programmes, le Gouvernement s'est engagé sur des mesures d'accompagnement. Sur le plan institutionnel, les mesures prises concernent principalement : (i) le renforcement des ressources du Ministère en charge de l'Elevage ; (ii) l'organisation et la professionnalisation des producteurs, notamment par le renforcement des capacités, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique ; (iii) la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour une meilleure gestion de l'eau à travers le développement de la contractualisation, la promotion du secteur privé et le recentrage du rôle de l'Etat.

Sur le plan financier, les principales mesures consistent à : (i) créer des synergies entre les différentes institutions de financement opérant sur le terrain (ADEPME, FNPJ, ANEJ, FPE, FNPEF, etc.) et rendre opérationnel le FONSTAB pour la promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage ou de transformation et de commercialisation de produits d'origine animale et ; (ii) mettre en place des mutuelles dans les différentes professions ainsi qu'un fonds interprofessionnel pour crédibiliser et renforcer l'autonomie des associations professionnelles du sous-secteur.

Sur le plan administratif, les mesures envisagées portent sur : (i) la prise en compte de l'élevage foncier dans le cadre de la révision de la loi foncière, notamment en préservant les espaces dévolus aux activités pastorales ; (ii) le soutien aux initiatives privées dans la mise en place ou la consolidation d'entreprises spécialisées dans les domaines du transport, du conditionnement et de la transformation des produits de l'élevage et ; (iii) la défiscalisation de certains intrants et matériels d'élevage (production, transformation).

Cependant, la réussite de ces politiques est conditionnée par la mise à disposition de l'eau. Le Gouvernement s'y attèle dans le cadre de la politique de maîtrise de l'eau à travers la mise en œuvre du **PEPAM**.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les programmes et projets retenus dans le sous-secteur parmi lesquels on peut citer notamment : (i) les projets d'approvisionnement en eau potable des villages des axes Notto-Ndiosmone-Palmarin et Gorom-Lampsar ; (ii) le programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les régions de Louga, Kolda et Ziguinchor ; (iii) les projets de renouvellement des anciens forages et 60 points d'eau dans 6 régions. Le Gouvernement s'est également engagé à démarrer les projets dans les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine, Thiès et Louga ainsi que la seconde phase du PEPAM dans la région de Louga.

Les objectifs fixés visent notamment : (i) le renforcement des capacités des Associations des Usagers des Forages (ASUFOR) afin de garantir la continuité du service public de l'eau ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la

politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et ; (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrages d'irrigation et de stockage.

Par ailleurs, le Gouvernement ambitionne l'extension des bassins de rétention, dont l'expérience est concluante dans certaines localités, sur l'ensemble du territoire national avec la promotion d'activités génératrices de revenus.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes et de l'aquaculture**, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des politiques volontaristes pour le développement de la pêche maritime artisanale et industrielle.

A ce titre, les actions identifiées sont basées sur la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture (LPS-PA), pour la période 2008-2012, avec 5 principales orientations à savoir : (i) la restauration des ressources, la maîtrise et la gestion des capacités en adéquation avec les potentiels; (ii) la satisfaction de la demande nationale ; (iii) la valorisation optimale des ressources ; (iv) la professionnalisation et la qualification des acteurs du sous-secteur de la pêche et de la transformation des produits halieutiques et ; (v) la mise en place d'un dispositif de financement adapté.

Parmi les actions en cours de réalisations on peut citer principalement :

- l'élaboration d'un programme d'ajustement des capacités de pêche maritime avec l'appui de la FAO et d'un programme de développement de la pêche continentale ;
- l'immatriculation informatisée des pirogues ;
- l'adoption de la cogestion et la mise en place de conseils locaux des pêches (CLP) et de mesures de conservation (repos biologique, création de récifs artificiels, gestion intégrée des ressources marines et côtières, création d'aires marines protégées) ;
- l'aménagement de quais de débarquements et de sites de transformation artisanale ;
- le renforcement des moyens opérationnels de la surveillance et de la sécurité de la pêche artisanale et ;
- la mise à jour des dispositions réglementaires pour la pêche maritime et continentale.

Par ailleurs, conformément aux nouvelles orientations du Document de Politique Economique et Sociale et à la mise en œuvre de la SCA à travers la Grappe « Produits de la mer et aquaculture », le Gouvernement s'emploiera encore davantage à développer les infrastructures de transport des produits de la pêche et à renforcer la sécurité en mer. Les entreprises en difficulté seront également soutenues en vue de la restructuration du secteur de la pêche industrielle.

Pour accompagner les politiques sectorielles envisagées, diverses mesures portant sur l'environnement fiscal et le cadre réglementaire de la pêche ont été prises par le Gouvernement pour redynamiser le sous-secteur. Concernant l'environnement fiscal, les principales mesures mises en œuvre

sont: (i) la détaxe pour la pêche artisanale d'un montant global estimé à 8,5 milliards/an ; (ii) la subvention de la soute internationale pour le carburant destiné à la pêche industrielle dont le coût est estimé à 13,5 milliards/an et ; (iii) la mise en place du statut d'Entreprise Franche d'Exportation. S'agissant du cadre réglementaire, il est en cours de finalisation. Le Code de la pêche continentale, qui date de 1963, devrait également être révisé à cet effet.

En outre, l'organisation de concertations nationales sur la pêche ainsi que l'élaboration de nouvelles stratégies de développement des différentes filières devraient également contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le sous-secteur.

Le Gouvernement entend également poursuivre le programme de relance de la pisciculture enclenché dans la région nord du pays. Deux techniques de pisciculture sont mises en œuvre dans ce projet, à savoir, la pisciculture en étang et celle en cages flottantes.

Concernant la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, l'objectif majeur du Gouvernement est de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

Concernant la conservation de la diversité biologique, la préservation et la démultiplication des aires protégées constituent un axe d'intervention prioritaire dans la politique du sous-secteur. Ainsi, dans l'optique d'atteindre une superficie des aires protégées correspondant à 12% du territoire national, telle que recommandé par la Communauté internationale, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives dont la création d'Aires Marines Protégées (AMP) et de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) ainsi que la mise en place de réserves de biosphère. L'effort d'aménagement et de protection des parcs et réserves sera renforcé pour lutter contre le braconnage. Pour une meilleure gestion des parcs et réserves, un partenariat public-privé est envisagé.

Un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANACC), conformément à l'article 49 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CC) a été élaboré par le Gouvernement pour limiter les effets sur la production et le cadre de vie.

Avec une approche intégrée et participative, le PANACC met l'accent sur : (i) l'agriculture ; (ii) les ressources en eau ; (iii) les zones côtières et ; (iv) l'identification de projets bancables soumis aux Partenaires Techniques et Financiers pour financement. Il prévoit également une seconde communication nationale sur les CC, conformément aux orientations du Document de Politique Economique et Sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit des investissements dans le cadre de l'adaptation aux CC.

Concernant le **secteur secondaire**, la stratégie de développement définie par le Gouvernement a pour ambition de « booster » la production industrielle grâce à une amélioration de la productivité et de la

compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière sera portée au sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance.

En effet, s'agissant du **sous-secteur de l'énergie**, le Gouvernement poursuivra les réformes de la SAR et de la SENELEC pour assurer au pays un approvisionnement énergétique adéquat et indispensable au bon fonctionnement du secteur privé.

Les mesures prises par le Gouvernement sont basées sur la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) signée le 11 février 2008 dont les principaux objectifs sont : (i) l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et à moindre coût ; (ii) l'élargissement de l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et ; (iii) la réduction de la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes, notamment ceux du marché mondial du pétrole.

A cet égard, le Gouvernement prévoit la mise en place d'une capacité de stockage en hydrocarbures de 22 000 tonnes dont 12 000 tonnes par le secteur privé et 10 000 tonnes par l'Etat, la construction de centrales Hydroélectriques entre 2011 et 2013 dans le cadre de l'OMVS et de l'OMVG. Au niveau rural, il s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour faire passer le taux d'électrification à plus de 15% en 2011. Sa volonté dans ce domaine est d'assurer la couverture totale en électricité des villages centres.

Pour ce qui est de la SENELEC, les principales mesures engagées sont : (i) la poursuite du programme de réduction des pertes non techniques et le renforcement des actions commerciales ; (ii) la pénalisation de la fraude ; (iii) l'évolution institutionnelle de la SENELEC (dégrouper de ses activités avec la séparation comptable, l'entrée du secteur privé au capital des filiales et de la holding, etc.) et ; (iv) au retour en exploitation de la centrale de GTI à ses capacités maximales.

En fait, l'évolution institutionnelle de la SENELEC en cours devrait, à terme, permettre de dégrouper ses activités en trois filiales : production, transport et distribution et de favoriser la mise en œuvre d'investissements pour développer le sous-secteur avec une forte participation du privé. Cette option intègre la mise en place de nouveaux mécanismes tarifaires et de cadres de régulation adaptés aux différentes filiales tout en préservant l'intérêt du consommateur.

En ce qui concerne la SAR, les mesures prises devraient permettre la reprise de ses activités de raffinage. Il s'agit notamment : (i) du remplacement du marché de référence FOB MED par le CIF NWE avec comme trajet Rotterdam-Dakar; (ii) de l'octroi d'une marge de soutien temporaire (jusqu'en mars 2012) au raffinage et (iii) d'un crédit revolving pour régler les problèmes de trésorerie de l'entreprise.

Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place un cadre de partenariat, entre le secteur privé et les producteurs, qui devrait permettre la création d'une potentielle bioénergétique, par la culture d'espèces végétales, pour la production de biodiesel et d'éthanol.

C'est dans ce cadre que des concessions d'électrification concernant les zones Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint Louis, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas et Kaolack-Nioro ont été signées entre l'Etat et le Secteur privé.

Pour ce qui est du sous-secteur **de l'industrie**, les stratégies de développement sont déclinées dans la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) et la Lettre de Politique Sectorielle des PME. Elles reposent principalement sur : (i) la poursuite de la restructuration de l'appareil industriel à travers le programme de mise à niveau et la mise en place d'une Cellule pour l'assistance des entreprises en difficulté ; (ii) le Développement Industriel Endogène par le biais d'un programme d'incitation à la décentralisation industrielle et d'un programme de plate-formes multifonctionnelles et ; (iii) l'appui au développement des PME à travers la mise en place d'un Fonds de Dotation à l'Entrepreneuriat Féminin, d'un Fonds d'appui au financement des PME et la mise en œuvre d'un Programme spécial Secteur Privé.

La mise à niveau devrait permettre aux entreprises d'atteindre les standards et exigences requis en matière de compétitivité, tant au niveau des marchés intérieurs qu'extérieurs. Ainsi, quatre actions ont été déjà réalisées à savoir : (i) la réforme du cadre institutionnel ; (ii) la mise en place d'un Fonds de Mise à Niveau ; (iii) le renforcement et la réorganisation du Bureau de Mise à Niveau et la mise en place d'un Comité de pilotage dont la mission est d'encadrer les entreprises jusqu'à la certification aux normes ISO.

Quant au Développement Industriel Endogène, il vise notamment : (i) la réalisation de pôles industriels ; (ii) la création d'une nouvelle unité de fabrication de gros camions et de véhicules utilitaires ; (iii) l'aménagement de zones spéciales à Diamniadio, dans la ZAC de Richard Toll, à Kaolack (pour accueillir les PME sous traitantes de la SUNEOR) et à Darou (pour accueillir les PME sous traitantes des ICS) et la mise en place d'incubateurs au niveau des pôles de Dakar, Ziguinchor, Bignona et Oussouye.

L'incubateur de Dakar, logé dans l'enceinte de l'Ecole supérieure polytechnique (ESP), devrait favoriser l'émergence et la concrétisation d'idées et de projets d'entreprises innovantes. Il a pour mission d'assister les jeunes étudiants ou chercheurs porteurs d'idées, de les aider et de les accompagner à transformer leurs idées en entreprises viables. L'objectif visé est de doter les étudiants d'une meilleure situation d'insertion professionnelle, d'une part, en les rapprochant des entreprises et, d'autre part, en les incitant à créer des emplois directs et indirects afin de lutter contre le chômage.

Une nouvelle approche sera promue pour la réalisation des objectifs fixés. Elle s'appuiera sur deux principaux piliers :

- ✓ une structure industrielle articulée autour des régions naturelles du pays. Pour une démarche plus cohérente et plus intégrée, certaines régions administratives seront regroupées dans un même pôle industriel pour une meilleure optimisation des investissements et ;
- ✓ une priorisation dans le choix des régions pour l'aménagement des pôles industriels sur la base des deux critères suivants : (i) l'urgence des besoins traduite par une production fortement excédentaire et, (ii) l'existence d'un potentiel de valeur ajoutée très élevée pour un apport significatif à l'atteinte des OMD et à l'émergence économique du Sénégal.

Pour la promotion et le développement des PME, les principales actions en cours de réalisation concernent : (i) la transformation de la charte des PME en loi d'orientation ; (ii) la signature de deux décrets d'application qui visent la mise en place d'un fonds de garantie pour soutenir le financement des PME ; (iii) la création d'un comité de suivi des mesures d'aides et de soutien aux PME et (iv) la mise en place d'un dispositif d'appui et d'encadrement de la part de l'ADEPME et la promotion des filières de la teinture, des cuirs et peaux et de la bijouterie.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant notamment : (i) le développement d'une capacité interne de transformation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques ; (ii) le renforcement des aptitudes industrielles nationales par la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation technologique et la protection de la propriété industrielle et ; (iii) le développement des synergies entre le sous-secteur industriel et l'artisanat en vue de constituer une force économique capable, directement ou à terme selon les filières, d'accélérer la croissance.

Pour ce qui est de l'**artisanat**, la vision retenue par les autorités est de permettre au sous-secteur de contribuer significativement au développement national et d'être suffisamment attractif pour l'insertion professionnelle (particulièrement pour les jeunes et les femmes). Cette vision prend en compte à la fois, les besoins de valorisation des fondamentaux de la diversité culturelle nationale et la nécessité d'une offre de services et d'équipements adaptés à des domaines spécifiques du système économique tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et le bâtiment. Elle s'appuie enfin sur une volonté de déconcentration de l'économie nationale, indispensable au développement des terroirs par la promotion du savoir-faire local des hommes et des femmes de toutes les régions du Sénégal.

La stratégie du Gouvernement repose sur la Lettre de Politique de Développement du sous-secteur. Les actions prioritaires retenues visent essentiellement : (i) la modernisation des circuits de production et de commercialisation, (ii) l'amélioration du système de financement du secteur, (iii) l'amélioration du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, (iv) la mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire adéquat et ; (v) le renforcement des capacités en matière d'organisation des acteurs de l'artisanat, de mobilisation, d'information et de sensibilisation.

Parmi les programmes retenus pour atteindre les objectifs fixés, on peut citer principalement : (i) le Programme de Labellisation de l'Artisanat (PROLABEL) qui constitue un pari sur la qualité et la créativité en milieu artisanal. En effet, il prend en compte la couverture sociale, l'assurance maladie et divers modules d'initiation à l'informatique, au marketing et au design et ; (ii) le Programme d'Insertion des Jeunes dans l'Artisanat au Sénégal (PIJAS) qui repose sur une approche intégrée entre l'artisanat et l'agriculture, notamment dans le cadre du plan REVA. A cet effet, les activités artisanales pourraient contribuer fortement à une transformation générale des conditions de vie en milieu rural.

S'agissant des Mines, la Déclaration de Politique Minière du 06 mars 2003 définit les grandes orientations de la stratégie de développement du sous-secteur. Celles-ci s'articulent autour de cinq axes à savoir : (i) l'allègement et la simplification des procédures administratives ; (ii) l'amélioration du dispositif d'incitation à l'investissement minier ; (iii) le développement de l'exploitation artisanale et de la petite mine ; (iv) la valorisation et la transformation sur place des produits miniers ; (v) la protection de l'environnement et ; (vi) la formation des agents et le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion du secteur minier.

Un nouveau Code minier a été adopté en 2004 afin d'apporter des innovations majeures aptes à drainer, vers le Sénégal, les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières.

D'importantes mesures ont été prises dans ce cadre, parmi lesquelles : (i) le désengagement de l'Etat et le renforcement de son rôle de régulateur ; (ii) l'allègement des procédures administratives et réglementaires ; (iii) la mise en place d'avantages fiscaux et douaniers et ; (iv) l'institution d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales et d'un fonds de réhabilitation des sites miniers.

Concernant le cadre réglementaire, le nouveau Code minier spécifie : (i) les types de substances minérales sujettes à règlement et leur régime légal ; (ii) les modalités d'accès aux titres miniers et de règlement des différends ; (iii) les droits et obligations du détenteur du titre minier et ; (iv) les incitations spéciales accordées en phase d'exploration et d'exploitation.

En ce qui concerne les avantages fiscaux, des exonérations de droits et taxes sont accordées durant les phases de recherche, de développement et d'exploitation pour une durée allant de 07 à 15 ans.

Les programmes et projets en cours de réalisation dans le sous-secteur sont : (i) le Programme d'appui au Secteur Minier (PASMI) ; (ii) le Projet d'exploitation d'or de Sabodala ; (iii) le projet Fer de la Falémé (MIFERSO) et ; (iv) le Projet d'exploitation du zircon de la grande côte.

S'agissant du Projet d'exploitation d'or de Sabodala, son exécution a démarré depuis 2009 et est prévue pour une durée de 10 à 12 ans avec une production moyenne annuelle estimée à 4,29 tonnes, et il devrait permettre la création de 650 emplois directs et plus de 1500 emplois indirects.

En ce qui concerne les phosphates, l'exploitation de ceux de Matam (depuis 2008) et la recapitalisation des ICS augurent de bonnes perspectives dans le sous-secteur. En outre, l'exploitation des gisements de Lam-lam et de Namel (à Kédougou) devrait contribuer, à court terme, à l'augmentation de la production de phosphates.

Pour ce qui est des autres ressources minières, notamment le ciment, en plus de la SOCOCIM et des Ciments du Sahel : (i) trois (03) projets de cimenterie sont en cours d'élaboration dans un état très avancé (DANGOTE et Xewell Cimenteries à Pout et SDI à Bandia) ; (ii) deux (02) autres projets sont en état de prospection (Cimenterie ABSA et ICS) et ; (iii) une demande d'extension est sollicitée par les Ciments du Sahel. Pour l'exploitation du zircon, une concession d'une durée de 25 ans renouvelable avec une production annuelle moyenne estimée à 100 000 tonnes a été attribuée. La découverte d'un gisement de 10.000 tonnes d'uranium pourrait être une source alternative d'énergie face à la hausse du prix du pétrole.

En ce qui concerne le **secteur tertiaire**, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour le développement des différents sous-secteurs, notamment les **télécommunications**, les **transports**, le **commerce** et le **tourisme** à travers la mise en oeuvre de politiques et de stratégies adéquates.

Concernant les **télécommunications**, les orientations générales ainsi que la stratégie définie par le Gouvernement reposent sur la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) publiée en janvier 2005. Trois principaux axes prioritaires ont été retenus dans ce document, à savoir : (i) le renforcement de la position du Sénégal comme hub d'excellence et préférentiel pour le développement de services de télécommunications dans la sous-région ; (ii) l'accroissement de l'offre de services et la facilitation de son accès, notamment pour les populations les plus défavorisées, en particulier en milieu rural et ; (iii) la promotion des télécommunications pour le développement d'une économie ouverte et compétitive.

La stratégie est basée sur le positionnement du Sénégal comme une destination privilégiée pour les investissements dans les Techniques de l'information et de la Communication (TIC) et le renforcement du système productif ainsi que la génération d'emplois. Elle vise notamment à : (i) accroître la contribution du sous-secteur dans le PIB ; (ii) améliorer le taux de couverture des réseaux des télécommunications fixe ou mobile au niveau des villages centres et ; (iii) vulgariser l'Internet en vue notamment de réduire la « fracture numérique ». A cet effet, le Fonds de Solidarité Numérique lancé par le Président de la République devrait améliorer l'accès aux TIC.

Les réformes mises en oeuvre dans le sous-secteur, concernent principalement : (i) l'ouverture des marchés de télécommunications à la concurrence et l'adoption d'un nouveau code des télécommunications et ; (ii) la mise en place d'un fonds de développement du service universel pour appuyer les investissements en milieu rural. Ainsi, dans le cadre d'une libéralisation plus accrue du secteur, une troisième licence d'exploitation a été attribuée à une multinationale soudanaise qui lui

permettra d'exploiter tous les services multimédia (téléphonie fixe et mobile, internet, etc.). En outre, la création de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) vise à doter le sous-secteur d'un cadre réglementaire efficace et transparent pour une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs des réseaux et services de télécommunications. Cette structure est chargée de veiller au respect des dispositions du Code du sous-secteur et à l'application de la réglementation en vigueur. Elle doit, par ailleurs, contribuer au développement du service universel, des services à valeur ajoutée et au transfert de technologie dans le sous-secteur.

En perspective, une nouvelle lettre de politique sectorielle pour les trois prochaines années est en cours de finalisation et vise les principales actions suivantes : (i) la réalisation du service universel ; (ii) l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ; (iii) la promotion du privé national et de l'utilisation des TIC dans tous les secteurs d'activités socio-économiques à travers le développement d'infrastructures de réseaux à haut débit et d'applications innovantes et ; (iv) la création d'emplois et de richesses et la protection des investisseurs et des consommateurs.

S'agissant du sous-secteur des **Transports**, la priorité du Gouvernement demeure la mise en place d'infrastructures adéquates afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar et le renforcement de l'activité économique, dans tous les domaines et à travers tous le pays.

A cet égard, le Gouvernement poursuivra son vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaire). Cette politique de redynamisation du sous-secteur vise à : (i) développer les infrastructures tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité et l'accessibilité en milieu rural ; (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire et une formation adéquate et ; (iii) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a placé le transport au cœur des stratégies de développement, avec l'élaboration de politiques sectorielles sous-tendues par des investissements massifs dans les infrastructures et les services de transport.

Cette approche est accompagnée par des réformes institutionnelles, réglementaires, financières visant notamment à accroître la qualité des services de transport afin de soutenir, dans les meilleures conditions, l'accessibilité et la mobilité des biens et des personnes et, au-delà, le développement socio-économique et la préservation de l'environnement. A cet effet, un vaste programme de réformes et de restructuration du secteur dit informel est en cours pour permettre aux transporteurs de se professionnaliser et de renouveler leur parc.

Au niveau des transports routiers, les actions prioritaires sont identifiées dans le Document de Politique Economique et Sociale en cours d'élaboration et visent principalement à : (i) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation et une formation adéquate et ; (ii) améliorer la mobilité urbaine et l'accessibilité en milieu rural à travers la mise en place d'infrastructures adéquates.

Parmi les actions en cours de mise en œuvre, on peut citer principalement : (i) le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) dont un des volets importants concerne le renouvellement du parc automobile ; (ii) la poursuite de l'amélioration du corridor Dakar-Bamako et l'ouverture de nouveaux corridors routiers (Mauritanie, Guinée) ; (iii) la construction de l'autoroute Dakar-Diamniadio, de routes urbaines et rurales (réduction de la pauvreté en zone rurale), de pistes agricoles (appui à la sécurité alimentaire) et ; (iv) l'entretien et l'aménagement du réseau national.

S'agissant des transports ferroviaires, les investissements sont orientés vers : (i) l'amélioration des performances du Petit Train de Banlieue avec l'acquisition de nouveaux équipements (wagons et locomotives) ; (ii) le rétablissement de la concurrence rail-route par un redressement de la voie ferrée et ; (iii) le partenariat avec le concessionnaire pour le développement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Dakar-Bamako, ainsi que la réalisation du chemin de fer Dakar-Ziguinchor.

Concernant les transports maritimes intérieurs, les principales actions prévues portent sur : (i) l'élargissement des capacités du Port Autonôme de Dakar par l'acquisition d'un second portique à conteneurs ; (ii) la construction d'une plateforme de distribution de 20 hectares et l'édification d'un port sec à proximité du port ; (iii) la construction de quais d'embarquement (à Dakar, à Rufisque et aux autres villes) et de gares maritimes (à Karabane et au Port de Dakar) et ; (iv) la mise en place d'un système de desserte maritime des villes côtières par le système des bateaux-taxi.

En ce qui concerne le transport aérien, le Gouvernement a engagé : (i) la construction de l'aéroport international Blaise Diagne ; (ii) la mise en place d'une compagnie nationale dénommée « Sénégal Air Lines », et (iii) le renforcement de la supervision en matière de sécurité et de sûreté ainsi que la mise en conformité des équipements aéronautiques afin de disposer des moyens d'atteindre l'objectif de certification IASA (International Aviation Safety Audit) de la FAA (Federal Aviation Administration). Pour le renforcement et l'augmentation de l'offre de transport aérien intérieur, la stratégie du Gouvernement consiste à la modernisation des infrastructures aéroportuaires secondaires. A cet égard, une attention particulière sera réservée à la desserte aérienne de la Casamance.

Pour la réalisation de ces actions, le Gouvernement compte s'appuyer, d'une part, sur la promotion du partenariat public-privé et, d'autre part, sur le renforcement des capacités des acteurs et l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur. La mise en place d'un fonds routier de seconde génération, appelé Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), permettra d'assurer une plus grande

rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien routier, mais également de renforcer la qualité et la planification des travaux.

L'Etat poursuivra également les réformes pour rendre les cadres législatif, réglementaire et fiscal adaptés aux mutations du secteur. Les réformes institutionnelles déjà opérées dans le secteur seront renforcées par plus de transparence et d'efficacité dans la gestion.

S'agissant du **commerce**, il constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes.

La vision retenue par le Gouvernement est de : (i) permettre aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités dans un environnement marqué par une fluidité des échanges ; (ii) vendre facilement leurs produits à l'extérieur et ; (iii) approvisionner correctement le marché domestique en biens et services nécessaires à l'amélioration du bien-être des populations. Pour cela, le Gouvernement s'engage à :

- ✓ développer les infrastructures de mise en marché et promouvoir des outils d'accès aux marchés à travers la mise en place de circuits de commercialisation assainis ;
- ✓ renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques sectorielles et ;
- ✓ accélérer l'augmentation du volume et l'amélioration de la qualité de l'offre de biens et services .

Pour renforcer le capital infrastructurel du commerce, des actions soutenues seront mises en œuvre, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. A cet égard, le Gouvernement s'appuiera sur une politique d'aménagement du territoire national en structures de commerce modernes, en veillant particulièrement sur leur bonne répartition géographique tant dans les zones urbaines (urbanisme du commerce) que rurales. A travers la politique de promotion des infrastructures de commerce, le Gouvernement visera à éradiquer le commerce ambulancier qui constitue un problème majeur en milieu urbain ayant des répercussions nuisibles sur différents domaines d'activités de l'économie nationale.

Pour accélérer l'augmentation du volume et l'amélioration de la qualité de l'offre de biens et services, les initiatives mises en œuvre, dans le cadre de différents programmes et projets du Gouvernement tels que le cadre intégré, seront consolidées en insistant particulièrement sur la promotion de mécanismes d'articulation entre la politique commerciale et les actions mises en œuvre dans les secteurs de production (agriculture, élevage, pêche, artisanat, industrie, etc.). Celles-ci porteront sur la formation et l'information des producteurs sur les exigences et normes requises dans le cadre des différentes réglementations. Ainsi, une attention particulière sera accordée, d'une part, à la diversification de l'offre, d'autre part, à la mise aux normes des produits locaux (alignement aux standards internationaux et autres spécifications techniques).

Au niveau institutionnel, le cadre stratégique d'orientation et de suivi-évaluation des politiques sectorielles en cours d'élaboration permettra une meilleure harmonisation des interventions. D'autres actions en cours de réalisation entrent également dans ce cadre. Il s'agit notamment de : (i) la promotion de la concertation inter-acteurs, marquée par des cadres appropriés à une réduction des asymétries (équilibre des rapports de forces) ; (ii) la professionnalisation des acteurs et entreprises de production et de commercialisation et ; (iii) le renforcement des capacités des dispositifs étatiques pour une efficacité du pilotage.

En milieu urbain, le Gouvernement poursuivra : (i) la mise en place de magasins de référence ; (ii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit et ; (iii) la restructuration des marchés traditionnels (Sandaga, Castors, Thiaroye, etc.) en veillant particulièrement sur l'augmentation de leurs capacités et la modernisation de leur structure tout en gardant certains traits caractéristiques de leur identité traditionnelle.

En milieu rural, la stratégie repose sur la poursuite de : (i) la construction de pistes de production et de routes pour le cheminement des produits aux points de vente et d'embarquement et ; (ii) une meilleure organisation des marchés hebdomadaires afin qu'ils puissent jouer un rôle de premier plan pour l'approvisionnement des populations en biens à de meilleurs prix.

Sur le plan extérieur, le Gouvernement a mis en place une stratégie qui consiste à : (i) encourager la production des biens à haute valeur ajoutée ; et (ii) mettre en oeuvre une bonne politique de marketing pour vendre l'image du Sénégal et une politique fiscale appropriée tout en respectant les chartes et protocoles ratifiés (OMC, CEDEAO, etc.). C'est dans ce cadre que la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX) a été élaborée. La STRADEX est basée, d'une part, sur l'augmentation de la qualité de l'offre de biens et services exportables et, d'autre part, sur l'amélioration de l'accès aux marchés et la saisie des opportunités commerciales attendues de l'AGOA, des Accords de Partenariat Economique, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et dans le cadre sous-régional.

Dans le domaine du **tourisme**, la stratégie du Gouvernement est basée sur la Lettre de Politique Sectorielle (LPS), en cours de mise en oeuvre depuis trois ans. A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un cadre de référence, en partant des avantages concurrentiels, pour développer et promouvoir un tourisme sain et durable, maîtrisé et profitable à l'économie nationale et au bien être des populations.

Cette politique est en parfaite adéquation avec la Stratégie de Croissance Accélérée et les options retenues dans le Document de Politique Economique et Sociale. Elle repose principalement sur trois axes à savoir : (i) la promotion d'investissements touristiques suffisamment attractifs ; (ii) la restructuration et la diversification de l'offre touristique et ; (iii) le renforcement du cadre institutionnel et le développement d'une dynamique multisectorielle.

Concernant la promotion des investissements, le Gouvernement poursuivra les actions de développement d'infrastructures structurantes par la construction d'hôtels pour le tourisme haut de gamme ainsi que d'autres sites tels que le monument de la renaissance africaine, le grand théâtre, etc. Le Gouvernement continuera également la création de conditions favorables à l'investissement privé à travers des réformes portant notamment sur le foncier, la mise à disposition de ressources humaines de qualité, la fiscalité et le financement du sous-secteur.

Pour l'accroissement et la diversification de l'offre de services touristiques, la stratégie s'appuiera sur la valorisation du potentiel culturel et culturel du pays, mais également sur le tourisme médical.

Concernant le renforcement du cadre institutionnel et le développement d'une dynamique multisectorielle, les principales actions sont axées sur : (i) la mise en place d'un système de transport adapté (programme de renouvellement du parc de taxis en service sur les sites touristiques grâce à un système d'agrément pour l'aéroport et les hôtels 3 étoiles et plus) ; (ii) la consolidation de l'Open-Sky vis-à-vis de l'Europe en ciblant les marchés émetteurs prioritaires (France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, Allemagne) et ; (iii) la normalisation et la mise en place de référentiels de fonctionnement.

S'agissant du **quaternaire**, les stratégies de développement du Gouvernement en matière **d'Éducation et de formation** sont fixées dans le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui entre dans la phase II pour la période 2011-2020.

Les stratégies y définies ont comme principaux objectifs : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire ; (ii) la promotion de la qualité à tous les niveaux du système éducatif et de la formation technique et professionnelle, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage et de l'environnement scolaire ; (iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (iv) l'adéquation de la formation professionnelle au marché du travail et ; (v) la promotion du partenariat public-privé et de la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

Pour cela, le Gouvernement veillera à : (i) la prise en compte effective de l'éducation inclusive et l'élimination des disparités ( entre groupes socio-économiques, sexes, milieux urbain et rural, etc.) à tous les niveaux d'enseignement ; (ii) la libéralisation et la diversification de l'offre d'éducation et de formation, la promotion d'un partenariat efficace et bien coordonné et l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO ; (iii) la décentralisation et la déconcentration renforcées de la gestion du système dans une dynamique de responsabilisation et de participation accrue des collectivités, des communautés et des inspections ; (iv) la gestion rationnelle et efficiente des ressources matérielles, financières et humaines, dans une optique de responsabilisation et d'imputabilité des centres d'exécution et ; (v) la revalorisation des curricula tant au niveau de l'enseignement secondaire qu'au niveau de la formation professionnelle.

Au niveau de l'enseignement primaire, des progrès considérables sont enregistrés, notamment pour le maintien des filles à l'école. Des efforts sont entrain d'être faits au niveau du secondaire pour relever les défis.

Concernant l'enseignement supérieur, la mise en œuvre de la réforme LMD, l'ouverture de nouvelles filières professionnalisant ainsi que la création de nouveaux centres universitaires régionaux devraient contribuer à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la diversité des contenus de formation qui seront de plus en plus adaptés à la demande du marché.

Pour le développement intégré de la petite enfance, le Gouvernement compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) apporter une importance de premier plan aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits sera renforcé puis généralisé.

Dans le domaine de la **santé**, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du nouveau Document de Politique Economique et Sociale en cours d'élaboration, à atteindre les OMD à l'horizon 2015. A cet effet, les deux (2) objectifs spécifiques suivants sont déclinés : (i) réduire la mortalité maternelle et infantile et ; (ii) maîtriser la fécondité. Pour atteindre ces objectifs, l'accent sera mis sur l'augmentation de l'offre d'infrastructures, la résorption du déficit en personnel, les activités de prévention médicale, le renforcement des capacités et des services, notamment dans les régions éloignées de Dakar et l'amélioration du plateau technique.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de programmes et de réformes ont été engagés par le Gouvernement avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La prévention médicale constitue une priorité pour le gouvernement. Quatre composantes constituent ce programme : (i) la vaccination, (ii) l'hygiène individuelle et collective (iii) la communication pour le changement de comportement (CCC) et ; (iv) la mise en place de « Badieno Gox<sup>7</sup> » à travers tout le pays.

En matière **d'hydraulique urbaine et d'assainissement**, l'objectif majeur de la politique du Gouvernement reste la garantie de l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour toutes les populations conformément aux OMD.

A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures d'accompagnement. Celles-ci sont principalement axées sur : (a) le renforcement des capacités des acteurs des services de l'État, des consommateurs (changer positivement les attitudes et comportements des populations), des collectivités locales et du secteur privé et ; (b) l'amélioration du cadre

---

<sup>7</sup> Programme communautaire pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant initié par le Président de la République en 2009.

institutionnel et organisationnel. La stratégie retenue sera centrée sur : (i) la mise en place des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; (ii) l'actualisation des instruments contractuels État-ONAS ; (iii) la préparation d'un code de l'assainissement et l'intégration de la problématique des eaux pluviales dans la stratégie ; (iv) l'optimisation des techniques et le renforcement des infrastructures et ; (v) l'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS.

Sur le plan **de la culture**, la vision du Gouvernement ambitionne l'accélération de la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure contribution du sous-secteur à l'émergence économique et sociale du Sénégal.

Ainsi, le Gouvernement s'est engagé, conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO) à : (i) protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ; (ii) poursuivre la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel ; (iii) accroître le volume et la qualité de la production culturelle ; (iv) renforcer le pilotage sectoriel et ; (v) mettre en place un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles.

Les objectifs visés devraient être intégrés dans le Programme National de Développement de la Culture (PNDC) en cours de formulation. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement consiste à : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable ; (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la Culture ; (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7<sup>ème</sup> art ; (v) l'appui à la création de mutuelles ; (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle, notamment les femmes ; (vii) la prévention et la lutte contre la piraterie ; (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et ; (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

Aussi, le Gouvernement s'attèlera-t-il à mettre en œuvre les Grands projets culturels du Chef de l'Etat, à savoir : (i) le Musée des civilisations noires ; (ii) l'organisation du Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN) ; la construction d'une Ecole nationale des arts qui sera une institution pédagogique répondant aux normes internationales ; (iv) la construction d'un Deuxième Grand théâtre et ; (v) l'organisation de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora.

Les efforts antérieurs fournis dans la mise en place de pôles culturels régionaux seront accentués. Un accent particulier sera mis sur la promotion de l'économie créative, à travers le renforcement des investissements structurants, la promotion de la mobilisation du secteur privé. La décentralisation culturelle s'appuiera sur un renforcement de l'aménagement culturel du territoire national (déconcentration des infrastructures et des événements culturels à Dakar). Dans ce sens, un cadre de partenariat particulièrement dynamique sera promu entre le Ministère de la Culture et les collectivités locales. Ce partenariat permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des outils et mécanismes d'intégration de la politique culturelle dans les processus régionaux et locaux.

Pour ce qui est du **sport**, la politique du Gouvernement est fondée sur le renforcement de son impact socioéconomique. C'est ainsi que la lettre de politique sectorielle du sous-secteur vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés rurales et communes. Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie qui consiste à : (i) harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs ; (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel adéquat ; (iii) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales et promouvoir la modernisation du sport de base et d'élite et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) développer les ressources humaines par le renforcement des capacités ; (v) promouvoir des sources novatrices de financement ; (vi) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et ; (vii) développer des systèmes Sports-Etudes à travers l'implantation des filières qualifiantes au niveau des structures scolaires et universitaires.

En ce qui concerne le domaine de **l'Urbanisme et de l'Habitat**, l'objectif du Gouvernement est l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural et la promotion de l'habitat social. Les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées et ; (ii) étendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations. À cet effet, le Gouvernement poursuivra son programme d'éradication des bidonvilles et des habitats précaires en particulier dans les zones inondables. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de finalisation du plan Jaxaay et (iii) l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

S'agissant de **l'emploi**, il est considéré comme un facteur déterminant dans la stratégie de réduction de la pauvreté. C'est ainsi que la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) s'est fixée comme objectif, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. Les objectifs spécifiques poursuivis dans ce domaine sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi et ; (vi) l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Gouvernement a déjà mis en place des mesures volontaristes de lutte contre le chômage et de mise en place de systèmes de protection sociale adéquat. Il s'agit entre

autres de la mise en place : (i) d'un Fonds national de Promotion de la Jeunesse, d'un Fonds national d'Action pour l'Emploi ainsi que d'un Fonds de Promotion de l'Entreprenariat féminin ; (ii) de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes, de l'APIX SA et de l'Agence de Développement des PME et ; (iii) de la Convention nationale Etat-Employeur et de la stratégie de protection sociale. Un plan d'action pour une réforme de la fonction publique, concernant notamment une politique de rémunération axée sur la performance, a été élaboré à cet effet. Aussi, un arrêté précisant les conditions d'application du contrat à durée déterminée (CDD), devrait-il permettre d'identifier les secteurs dans lesquels il pourra faire l'objet de plusieurs renouvellements.

Concernant la **Sécurité des biens et des personnes**, le Gouvernement y accorde une priorité absolue dans le cadre du nouveau Document de Politique Economique et Sociale. A cet égard, les services de sécurité seront dotés d'un meilleur équipement et d'infrastructures répondant aux besoins identifiés pour une amélioration des conditions de travail des acteurs du sous-secteur. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et à la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue. Les corps de la Gendarmerie, de l'armée, des gardiens de la paix (pénitenciers) ainsi que ceux des sapeurs pompiers seront également renforcés tant au niveau des équipements qu'au niveau des ressources humaines.

En matière de **protection sociale**, les politiques définies par le Gouvernement visent principalement: (i) l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'infrastructures sociales de base ; (ii) le renforcement des capacités, de la protection des droits de la femme et des enfants ; (iii) la lutte contre la traite et le travail abusif des enfants, la mendicité et les violences faites aux femmes et ; (iv) la réhabilitation de villages de recasement (pour les personnes guéries de la lèpre).

Pour les stratégies mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, on peut noter principalement l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle, la mise en place d'un dispositif et d'un mécanisme de suivi rapproché de la pauvreté, notamment, l'élaboration d'une cartographie de la pauvreté et d'un système d'informations avec une base de données. Aussi, la Stratégie nationale pour l'Equité et le Genre (SNEG), les réformes fiscale et foncière pour la prise en compte du genre ainsi que l'éligibilité du département dans le CDMST, l'adoption de la loi sur l'équité et l'égalité des genres ainsi que l'application de loi relative à l'interdiction de la mendicité devrait-elle contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le sous-secteur.

En perspective, un Plan d'Action National contre la traite des enfants et l'application du Code de l'enfant ainsi qu'une loi d'orientation sociale pour l'amélioration du cadre juridique sont en cours d'élaboration.

Concernant les réformes sur le **plan budgétaire**, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre du Plan de Réforme Budgétaire et Financière adopté en 2009 tout en prenant en compte les nouvelles directives de l'UEMOA.

L'exécution d'une politique prudente en matière d'exécution budgétaire et d'endettement constituera le principal instrument pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.

Ainsi, le Gouvernement s'emploiera à : (i) accroître les recettes budgétaires afin de dégager un espace budgétaire pour financer les dépenses prioritaires, en particulier celles sur les infrastructures ; (ii) améliorer la composition et l'efficacité des dépenses publiques ainsi que la gestion de la dette.

Pour réaliser l'objectif d'accroissement des recettes budgétaires, le Gouvernement s'engage à : (i) rationaliser les dépenses fiscales à travers notamment la mise en place d'un nouveau Code Général des Impôts incitatif qui supprimera toutes les dérogations qui se seront avérées inefficaces ; et (ii) améliorer les performances des régies financières en s'appuyant sur des plans stratégiques de modernisation des administrations fiscale et douanière. Ces plans incluent le renforcement des moyens techniques des régies financières, à travers notamment l'extension du champ de couverture des opérations informatisées (fiscales y compris celles liées au dédouanement, cadastrales, foncières et domaniales). Ils prévoient également le recrutement de personnels qualifiés dans les prochaines années pour renouveler les effectifs à la suite de nombreux départs à la retraite.

S'agissant des dépenses publiques, le processus de planification, d'évaluation et de sélection des projets d'investissement public sera amélioré de manière à rehausser leur productivité. Dans le même sillage, les dépenses de fonctionnement seront mieux maîtrisées, notamment à travers une meilleure planification des dépenses permanentes (eau, électricité et téléphone) et l'application de mesures visant à les réduire. Il s'agit en particulier de la généralisation de l'intranet gouvernemental qui permettra une communication gratuite au sein de l'administration et de la vulgarisation des lampes à basse consommation.

En matière de gestion de la dette, le Gouvernement envisage de renforcer et d'harmoniser le cadre de façon à pouvoir centraliser toutes les statistiques y relatives (dette intérieure, dette extérieure et celle des entités publiques) et de définir une politique nationale d'endettement public sur la base d'une stratégie à moyen terme. Le Gouvernement continuera de privilégier les financements concessionnels et en général, ne contractera, ni ne garantira de financements non concessionnels que dans le cas de projets économiquement rentables qui ne compromettent pas la viabilité de la dette publique.

Le Gouvernement s'attèlera également à améliorer la gestion de la trésorerie à partir de : (i) sa centralisation dans les comptes du trésor ; (ii) la mise en place d'un comité de suivi de l'exécution des dépenses budgétaires, chargé de proposer des décisions d'arbitrage sur la base des plans de trésorerie actualisés et (iii) l'émission régulière de bons de trésor à court terme.

Pour améliorer la **transparence budgétaire**, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place nouveau Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) pour la période 2010-2013. Ce programme vise à améliorer la gouvernance des finances publiques afin de doter le Sénégal d'un cadre macroéconomique stable et assaini.

A cet égard, la diffusion de l'information budgétaire sera améliorée ; le retard dans le dépôt des lois de règlement à l'Assemblée nationale sera résorbé et les moyens de la Cour des Comptes seront renforcés.

En ce qui concerne **la justice**, le Programme sectoriel visant la création de conditions pour une justice plus efficace et plus proche des citoyens sera poursuivi. En effet, les moyens matériels, financiers et humains de la justice ont été renforcés à travers, notamment le recrutement de 50 nouveaux juges et 50 greffiers et la formation de trois (3) nouveaux magistrats de la chambre des criés en matières économique et financière. L'instauration d'un guichet unique au niveau du tribunal et la création de chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties, contribue également à l'amélioration de la bonne gouvernance économique.

En matière de **bonne gouvernance**, les priorités du Gouvernement portent essentiellement sur l'amélioration de (i) **l'accès à l'information**; (ii) **la décentralisation et de la gouvernance locale** et ; (iii) la lutte contre **la Corruption et le blanchiment d'argent**.

En matière **d'accès à l'information**, les actions à mettre en œuvre sont identifiées dans le Schéma Directeur Statistique du Sénégal sur la base duquel une stratégie nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adoptée. Un Système National d'Information Géographique et Statistique a été élaboré par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie afin de permettre aux chercheurs, aux décideurs, aux opérateurs économiques et autres utilisateurs de disposer plus facilement des données statistiques souhaitées.

Pour **l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale**, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours qui consistent notamment à : (i) améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales et ; (ii) accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements.

A cet égard, les principales actions retenues porteront sur : (i) le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification; (ii) l'augmentation progressive des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.) ; (iii) la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la déconcentration de l'ordonnancement au niveau régional et ; (iv) la mise en place d'administrations publiques locales.

En vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour financer leurs investissements, des mesures concernant la fiscalité locale seront mises en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL) pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales.

S'agissant de la lutte contre la **Corruption et le blanchiment d'argent**, le gouvernement va appuyer davantage la Commission Nationale de Lutte contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC) ainsi que la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) pour leur permettre de bien remplir leur rôle.

## IV. LES FINANCES PUBLIQUES

### IV1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2009

Au terme de l'année 2009, la gestion budgétaire a été marquée par une baisse du niveau de recouvrement des recettes par rapport à l'année 2008, en liaison avec le ralentissement de l'activité économique. En effet, celles-ci sont passées de 1152,1 milliards en 2008 à 1121,9 milliards en 2009, soit une diminution de 30,2 milliards en valeur absolue et de 2,6% en valeur relative. Quant aux dépenses budgétaires, elles sont passées de 1578,5 milliards en 2008 à 1608 milliards en 2009, soit une légère progression de 1,9%.

Le déficit public s'est ainsi établi à 294 milliards, soit 4,9% du PIB en 2009, contre 273,6 milliards (4,6% du PIB) en 2008. Le solde de base hors PPTTE et IADM ressort en déficit à 2,9%.

#### IV11. LES RECETTES

Les recettes budgétaires de l'année 2009 sont estimées à 1121,9 milliards contre 1152,1 milliards l'année précédente, soit une baisse de 30,2 milliards. Cette situation est le fait aussi bien des recettes fiscales que de celles non fiscales qui sont passées respectivement de 1087,2 milliards et 64,9 milliards en 2008 à 1084,6 milliards et 37,3 milliards en 2009, soit des baisses respectives de 0,2% et de 42,5%. Le fort repli des recettes non fiscales est dû essentiellement aux anticipations faites en 2008 sur le versement de dividendes dus au titre de l'année 2009.

Le recouvrement des recettes fiscales s'est établi à 1084,6 milliards, diminuant ainsi de 2,4 milliards par rapport à l'année précédente, cette situation reflète la diminution des droits de douane qui a été atténuée par le bon niveau de recouvrement des taxes intérieures et des impôts directs notamment l'impôt sur le revenu.

En effet, les impôts directs se sont établis à 285,1 milliards contre 272,6 milliards, soit une augmentation de 12,5 milliards (4,6%) entre 2008 et 2009. Cette hausse est liée au bon niveau de recouvrement de l'impôt sur les revenus qui est passé de 151,3 milliards en 2008 à 173,6 milliards en 2009, soit une hausse de 14,7%. Toutefois, elle a été atténuée par le repli au niveau de l'impôt sur les sociétés et de l'IRCM IRVM, qui baissent respectivement de 8,7 milliards et 1,7 milliard par rapport à l'année précédente.

Concernant les impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieures ont augmenté de 29,5 milliards (9,6%) pour atteindre 335,9 milliards ; cette progression provient de la bonne tenue de la TVA intérieure sur les produits non pétroliers, des taxes sur la consommation et de la taxe sur les opérations bancaires, qui ont augmenté respectivement de 31,1 milliards (18,9%), 9,8 milliards (12,4%) et 5,4 milliards (23,4%).

Quant aux recouvrements au niveau du cordon douanier, ils sont chiffrés à 386,6 milliards en 2009, enregistrant un repli de 43 milliards relativement à 2008. Cette baisse provient des reculs de 7% et 13,8% observés respectivement au niveau de la TVA à l'importation et des droits de porte, qui ont atteint 222,8 milliards et 163,8 milliards en 2009.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles se sont établies à 37,3 milliards contre 64,9 milliards, soit un repli de 27,6 milliards dû notamment à celui enregistré au niveau des dividendes et produits financiers qui sont passés de 52,7 milliards en 2008 à 28,4 milliards en 2009, soit une diminution de 46% en valeur relative, traduisant les anticipations opérées en 2008.

#### **IV12. LES DONS**

En 2009, les dons sont chiffrés à 182,8 milliards contre 139,7 milliards en 2008, soit une augmentation de 43,1 milliards. Celle-ci est imputable aux dons en capital et aux dons budgétaires dans une moindre mesure ; ils se sont établis respectivement à 136,3 milliards et 46,5 milliards contre des réalisations respectives de 101,3 milliards et 38,4 milliards en 2008.

#### **IV13. LES DÉPENSES**

Les dépenses totales et prêts nets sont estimés à 1608 milliards à fin 2009 contre 1578,6 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 29,5 milliards (1,9% en valeur relative). Cette légère progression reflète la hausse des dépenses en capital sur ressources internes ayant permis de contenir la baisse observée au niveau des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses courantes sont chiffrées à 997,9 milliards en 2009 contre 978,7 milliards en 2009. Elles ont affiché une légère augmentation de 19,2 milliards en valeur absolue et de 2% en valeur relative, à la faveur de la masse salariale et des intérêts sur la dette publique. Les dépenses de personnel ont augmenté de 16,7 milliards en passant de 347,7 milliards en 2008 à 364,4 milliards en 2009. S'agissant des intérêts sur la dette publique, ils ont progressé de 17,8% entre les deux périodes, sous l'effet essentiellement des intérêts sur la dette intérieure qui ont augmenté de 48% pour atteindre 22,2 milliards. En revanche, les autres dépenses courantes ont baissé de 4,3 milliards en valeur absolue et de 0,7% en valeur relative, pour s'établir à 588,2 milliards.

Quant aux dépenses en capital, elles ont enregistré une hausse de 12,2 milliards en valeur absolue et de 2,1% en valeur relative, essentiellement imputable à celles financées sur ressources intérieures. En effet, ces dernières sont passées de 314,2 milliards en 2008 à 369,3 milliards en 2009, soit une amélioration de 17,5% ; par ailleurs, le ratio des dépenses en capital sur ressources intérieures rapportées aux recettes fiscales se chiffre à 34%, soit au-dessus du plafond communautaire (20%).

Par contre les dépenses en capital sur ressources extérieures ont enregistré une baisse de 15,3% pour s'établir à 237,6 milliards contre 280,5 milliards un an auparavant.

#### **IV14. LE FINANCEMENT**

Le **financement extérieur net** est chiffré à 225,5 milliards en 2009 contre 222,9 milliards un an auparavant, soit une progression de 2,6 milliards liés à l'emprunt de 88 milliards effectué en 2009. Celui-ci a permis d'atténuer la baisse des tirages sur prêts projets qui passent de 191,7 milliards à 107,3 milliards entre 2008 et 2009.

En ce qui concerne le **financement intérieur net**, il s'est établi à 68,8 milliards en 2009 contre 42,2 milliards l'année précédente, soit une progression de 26,6 milliards. Le financement bancaire net est quant à lui chiffré à 97,9 milliards en 2009 contre - 43 milliards en 2008.

En conséquence, l'encours de la dette publique en 2009 s'est se situé à 1963,7 milliards contre 1431,9 milliards en 2009, soit une évolution de 37,1%. Il représente ainsi 32,6% du PIB contre 24,1% du PIB en 2008, du fait entre autres de l'engagement au titre de l'Eurobond. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA. Il est composé de 1624,3 milliards au titre de la dette extérieure et de 339,4 milliards portant sur la dette intérieure, représentant respectivement 27% et 5,6% du PIB.

Quant au service de la dette publique extérieure, il représente 5,8% des recettes budgétaires et 4,6% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

## IV2. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2010

### IV21. LA SITUATION A FIN JUIN 2010

Durant le premier semestre de l'année 2010, l'exécution budgétaire a été marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes conjugué à un suivi rapproché des dépenses. En effet, les recettes budgétaires cumulées à fin juin 2010 sont estimées à 645,9 milliards contre 579,5 milliards à la même période de l'année précédente, soit une évolution de 11,5%. S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils ont évolué de 11,9%, passant de 679,2 milliards à fin juin 2009 à 760,2 milliards à fin juin 2010.

Au total, le solde global « base ordonnancement » (dons compris) est ressorti en déficit de 36,7 milliards sur le premier semestre de 2010, contre un déficit de 30,8 milliards un an auparavant. Par contre, le solde budgétaire de base a dégagé un excédent évalué à 8,7 milliards.

#### IV211. Recettes budgétaires

Au cours du premier semestre de 2010, les recettes budgétaires ont été recouvrées pour un montant de 645,9 milliards contre 579,5 milliards à fin juin 2009, soit une hausse de 66,4 milliards (11,5%). Cette performance est attribuable aussi bien aux recettes fiscales à la faveur du redressement de l'activité économique, qu'à celles non fiscales.

Concernant les recettes fiscales, elles sont estimées à 621,5 milliards à fin juin 2010 contre 573,5 milliards à la même période de l'année précédente, soit en hausse de 48 milliards (+8,4%). Cette progression reflète la bonne tenue des impôts directs, des taxes sur biens et services intérieures et des réalisations au cordon douanier, dans une moindre mesure.

S'agissant des impôts directs, ils ont crû de 11,1 % en passant de 185,2 milliards à 205,7 milliards entre les deux périodes. Cette hausse est liée essentiellement au bon niveau de recouvrement de l'impôt sur les sociétés qui s'est conforté de 20,6 milliards. Toutefois, cette performance a été légèrement atténuée par le recul des recouvrements au titre de l'impôt sur le revenu (-1,7%).

Pour ce qui est des taxes sur biens et services intérieures, elles sont évaluées à 187,3 milliards à fin juin 2010 contre 171,3 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 16 milliards (+9,4%). Celle-ci a été tirée principalement par la TVA intérieure hors pétrole (+14,4 milliards) et la taxe sur la consommation hors pétrole (+4,3 milliards).

Par contre, les recouvrements au titre de la TVA intérieure sur les produits pétroliers se sont contractés de 1,3 milliard, reflétant l'apurement du crédit de TVA pétrole de la Société Africaine de Raffinage (SAR).

Quant aux réalisations au cordon douanier à fin juin 2010, elles sont chiffrées à 190,3 milliards contre 181,3 milliards un an auparavant, soit une progression de 9 milliards (+ 4,9%). Cette situation

traduit la bonne tenue, d'une part, des droits de porte hors pétrole qui ont crû de 8,6 milliards (+13,1%) et d'autre part, de la TVA à l'importation hors pétrole, en hausse de 8,6 milliards (+11,2%). Cette tendance haussière a toutefois été réduite par la baisse des droits de douanes sur les produits pétroliers, en l'occurrence la TVA à l'importation sur le pétrole qui s'est repliée de 7,5 milliards.

Les recouvrements des droits d'enregistrement et de timbre ont, pour leur part, enregistré une hausse de 3,8 milliards (+6%), imputable aux droits d'enregistrement (+3,9 milliards).

En ce qui concerne des recettes non fiscales, elles se sont inscrites en hausse de 18,4 milliards sur le premier semestre 2010 pour s'établir à 24,4 milliards en fin juin 2010. Cette progression est attribuable aux revenus du domaine qui ont crû de 3,9 milliards et à la réception en anticipation de dividendes et produits financiers pour 13,8 milliards.

#### **IV212. Les dons**

A fin juin 2010, les dons ont été enregistrés pour un montant de 56,9 milliards contre 40,8 milliards un an auparavant, soit une hausse de 16,1 milliards. Ils sont composés d'un montant de 7,9 milliards accordé par les Pays-Bas au titre des dons budgétaires et de 49 milliards de dons en capital.

#### **IV213. Les dépenses**

Les «dépenses totales et prêts nets» sont chiffrés à 760,2 milliards à fin juin 2010 contre 679,2 milliards un an auparavant, soit une hausse de 81 milliards (+11,9%). Cette situation traduit l'augmentation des dépenses d'investissement et de celles courantes dans une moindre mesure.

En effet, les dépenses courantes ont progressé de 12 milliards (+2,6%) par rapport à juin 2009, passant de 453,9 milliards à 465,9 milliards. Cette hausse est due essentiellement aux charges de personnel qui ont augmenté de 15,7 milliards (+8,9%). Ainsi le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » est ressorti à 31,1%, soit, en dessous du plafond communautaire fixé à 35%. En revanche, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 13,3 milliards (-5,2%) en s'établissant à 242,8 milliards à fin juin 2010.

Les charges au titre des intérêts sur la dette publique ont crû de 9,5 milliards (+46,5%), passant de 20,5 milliards à fin juin 2009 à 30 milliards à fin juin 2010. Cette progression reflète celles des intérêts sur la dette publique extérieure et intérieure, qui ont augmenté respectivement de 6,5 milliards et de 3 milliards.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont affiché une hausse de 73,9 milliards (+33,2%) en glissement annuel, en s'établissant à 296,4 milliards à fin juin 2010. Cette situation est le fait aussi bien des dépenses en capital financées sur ressources intérieures que de celles financées sur ressources extérieures, en progression respectivement de 27,2 milliards et de 46,7 milliards. Ainsi, le ratio « dépenses

d'investissement sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » s'est établi à 27,9% contre un seuil de 20% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Par ailleurs, les prêts nets ressortent en solde à -2,1 milliards, résultant exclusivement des remboursements observés sur la période.

#### **IV214. Le Financement**

Le financement extérieur net est chiffré à 88,4 milliards à fin juin 2010 contre 86,5 milliards un an auparavant, soit une progression de 1,8 milliard imputable aux tirages sur prêts projets et aux émissions nettes de bons du trésor et d'emprunts obligataires qui se sont établis respectivement à 74 milliards et 21,3 milliards en fin juin 2010.

Pour ce qui est du financement intérieur net, il a enregistré une augmentation de 5 milliards. Le financement bancaire net s'est traduit par un engagement de 27,5 milliards du fait notamment des concours du FMI. Quant au financement non-bancaire net, il est estimé à -79,7 milliards au premier semestre de 2010.

#### **IV22. LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2010**

La politique budgétaire poursuivie est axée sur un soutien accru à la demande globale, la préservation des dépenses prioritaires, tout en assurant la viabilité de la dette.

La gestion budgétaire de l'année 2010 serait marquée par un bon comportement du recouvrement des recettes budgétaires et une hausse maîtrisée des dépenses publiques. En effet, les recettes budgétaires sont attendues en progression de 13,1% contre un repli de 2,6% en 2009, tandis que les dépenses publiques devraient enregistrer une augmentation de 6,1% contre 1,9% en 2009.

Au total, le déficit budgétaire ressortirait à 274,8 milliards, soit 4,3% du PIB, reflétant une amélioration de 0,6 point par rapport à l'année 2009. Quant au déficit budgétaire de base (hors PPTE et IADM), il s'établirait à 104 milliards soit 1,6% du PIB en 2010.

#### **IV221. Les recettes budgétaires**

Les **recettes budgétaires** sont estimées à 1.269 milliards en 2010 contre 1.121,9 milliards l'année précédente, soit une progression de 147,1 milliards (+13,1%), à la faveur de la reprise de l'activité économique. Cette hausse est imputable aussi bien aux recettes fiscales qu'à celles non fiscales.

En effet, les recettes fiscales sont évaluées à 1.226,3 milliards en 2010 contre 1.084,6 milliards, soit une augmentation de 141,7 milliards (+13,1%) reflétant le bon comportement des impôts directs et indirects qui représentent respectivement 27% et 66% des recettes fiscales.

S'agissant des prélèvements directs, l'impôt sur les sociétés (IS) et l'IRVM/IRCM s'établiraient respectivement à 103,5 milliards et 29 milliards, soit en hausse respectivement de 25,5 milliards et 7,3 milliards par rapport à 2009. Les sous-secteurs des télécommunications et des banques et assurances devraient contribuer pour plus de 58% à la formation de l'impôt sur les sociétés en 2010. Quant à l'impôt sur le revenu, il s'établirait à 185 milliards, soit une amélioration de 6,6% par rapport à 2009, en ligne avec l'évolution de la masse salariale dans le secteur moderne.

En ce qui concerne les impôts indirects, la tendance haussière serait le fait de la bonne tenue de la TVA intérieure et des taxes sur la consommation. En effet, les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole devraient s'établir à 233,2 milliards en 2010, contre 195,8 milliards un an auparavant, soit une progression de 37,4 milliards (+19,1%). Celle-ci serait imputable notamment au bon comportement des secteurs tertiaire et secondaire mais également aux plans d'actions mis en œuvre par les différents services de recouvrement. La TVA intérieure sur le pétrole devrait s'établir à 29,1 milliards contre 14,2 milliards un an auparavant. Quant aux taxes sur la consommation (y compris celles sur le pétrole), elles progresseraient globalement de 7,1 milliards grâce notamment aux taxes spécifiques sur les produits non pétroliers, dont le recouvrement est attendu à 24,5 milliards en 2010 contre 19,3 milliards en 2009. Cette situation serait renforcée principalement par le bon comportement de la taxe sur les opérations bancaires ainsi que celle sur les véhicules qui augmenteraient respectivement de 2,5 milliards et de 1,4 milliard.

S'agissant de la TVA recouvrée au cordon douanier, elle est attendue à 239,9 milliards pour l'année 2010 contre 222,8 milliards en 2009, soit une amélioration de 7,7% liée à la TVA à l'import sur les produits non pétroliers qui croîtrait de 11,2%. De même, les droits de porte devraient enregistrer une progression de 5,3%, pour atteindre 172,5 milliards en 2010, en raison essentiellement des produits non pétroliers.

Au total, les recettes recouvrées au cordon douanier se situeraient à 412,4 milliards, soit une hausse de 6,7% par rapport à l'année précédente, reflétant le dynamisme des importations de biens et services.

Globalement, le recouvrement des recettes pétrolières (TVA, droits de porte et FSIPP) est projeté à 198,8 milliards en 2010 contre 182,7 milliards en 2009, soit une hausse de 8,8% moins importante que celle des autres recettes fiscales. Ainsi, la part des recettes pétrolières dans les recettes fiscales globales se situerait à 16,2% en 2010 après s'être établie respectivement à 18% et 16,8% en 2008 et 2009. Il est ainsi relevé une diminution progressive liée à la détente sur les prix des produits énergétiques.

Les droits d'enregistrement et de timbre sont, pour leur part, attendus à 48,2 milliards en 2010 contre 45,1 milliards en 2009, soit une augmentation de 3,1 milliards (+6,9%). Cette hausse serait le résultat du bon comportement des droits d'enregistrement qui devraient progresser de 7,5% sur la période.

Ainsi, la pression fiscale devrait se situer à 19,3% en 2010 contre 18% en 2009, soit une amélioration d'un point de pourcentage, traduisant l'élargissement de l'assiette. En conséquence, elle demeurerait au-dessus du plafond communautaire fixé à 17%.

Concernant les recettes non fiscales, elles devraient s'inscrire en hausse de 5,4 milliards (+14,5%) en s'établissant à 42,7 milliards en 2010, à la faveur de la bonne tenue des revenus du domaine. Ceux-ci bénéficieraient des effets positifs de la réforme foncière en cours de mise en œuvre.

Pour ce qui est des dons au titre de l'année 2010, ils sont évalués à 162 milliards contre 182,8 milliards en 2009, soit un repli de 20,8 milliards (-11,4%) imputable aux dons en capital qui se contracteraient de 14,2% pour s'établir à 117 milliards et dans une moindre mesure aux dons budgétaires. Ceux-ci devraient également diminuer de 3,1%, en passant de 46,5 milliards en 2009 à 45 milliards en 2010, suite au repli de l'appui budgétaire général des Pays-Bas de 6,6 milliards à 1,6 milliard en 2010.

#### **IV222. Les Dons**

En 2010, les dons sont attendus pour un montant de 162 milliards contre 182,8 milliards un an auparavant, soit une baisse de 20,8 milliards, sous l'effet essentiellement des dons en capital qui ont enregistré un repli de 19 milliards. Ils sont composés d'un montant de 45 milliards de dons budgétaires et de 117 milliards de dons en capital.

#### **IV223. Les recettes budgétaires**

Les dépenses totales et prêts nets devraient se chiffrer à 1.705,8 milliards en 2010 contre 1.608 milliards en 2009, soit une hausse de 6,1%. Cette progression serait le fait essentiellement de l'augmentation des dépenses d'investissement, des charges de personnel et des intérêts sur la dette extérieure. Toutefois, elle serait atténuée par la baisse des dépenses de fonctionnement.

En effet, les dépenses d'investissement sont estimées à 703 milliards en 2010 contre 606,9 milliards l'année précédente. Elles augmenteraient ainsi de 95,9 milliards (+15,8%), à la faveur des dépenses en capital réalisées sur ressources intérieures qui devraient s'établir à 439,5 milliards en 2010 contre 369,3 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 70,2 milliards (+19%). Cette situation traduit l'effort important du Gouvernement dans la prise en charge directe de son programme d'investissement. A cet égard, le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales devrait se chiffrer à 35,8% en 2010 contre 34% en 2009, soit largement au-dessus du plancher communautaire de 20%.

Quant aux investissements financés sur ressources extérieures, ils devraient progresser de 10,8% pour atteindre 263 milliards en 2010, sous l'effet essentiellement des tirages sur prêts projets.

Au niveau des charges courantes, les dépenses de personnel se situeraient à 396,7 milliards, soit une hausse de 32,3 milliards par rapport à 2009. Aussi, la masse salariale devrait-elle représenter 32,3%

des recettes fiscales contre 33,6% l'année précédente, soit en dessous du plafond communautaire de 35%.

Quant aux charges au titre des intérêts sur la dette, elles progresseraient de 13 milliards du fait essentiellement des intérêts sur la dette extérieure qui passeraient de 23,1 milliards en 2009 à 38,9 milliards en 2010. Cette hausse, évaluée à 15,8 milliards, est imputable en grande partie au paiement des intérêts sur l'«Eurobond<sup>8</sup>» contracté en 2009.

En revanche, les dépenses de fonctionnement devraient passer de 588,2 milliards en 2009 à 539,1 milliards en 2010, soit une baisse de 48,9 milliards (+8,3%).

#### **IV224. Le Financement**

Le financement du déficit budgétaire en 2010 se ferait à travers les émissions de titres publics sur le marché financier régional en complément des appuis des partenaires traditionnels.

Le financement extérieur net est évalué à 164,7 milliards réparti entre les tirages sur prêts projets attendus à 156 milliards en 2010 contre 107,3 milliards un an auparavant, et les tirages de trésorerie projetés à 29 milliards qui proviendraient essentiellement de la Banque mondiale et de la BAD.

Quant au financement intérieur net, il devrait ressortir à 110,4 milliards reflétant un financement net bancaire évalué à 131,9 milliards et un financement net non bancaire de -21,5 milliards, lié au règlement prévu d'un montant de 30 milliards au titre des régularisations des dépenses extrabudgétaires.

#### **IV225. La Dette publique**

En 2010, l'encours de la dette publique totale devrait se situer à 2.208,6 milliards contre 1.963,7 milliards en 2009, soit une évolution de 12,5%. Il représenterait ainsi 34,8% du PIB contre 32,6% du PIB en 2009, soit une progression de 2,2 points de pourcentage. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA.

Il serait composé de 1.788,7 milliards au titre de la dette extérieure et de 419,5 milliards portant sur la dette intérieure, représentant respectivement 28,2% et 6,6 % du PIB.

Quant au service de la dette publique extérieure, il représenterait 6,8% des recettes budgétaires et 5,8% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

---

<sup>8</sup> En décembre 2009, le Gouvernement a lancé un emprunt obligataire international de 87 milliards pour financer l'autoroute Dakar-Diamniadio.

## V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2011

La Loi de Finances de l'année 2011 est élaborée dans un contexte caractérisé au plan international par la relance de l'économie mondiale et au plan intérieur par des efforts importants consentis par le Gouvernement en vue de renforcer la demande extérieure et intérieure. Les orientations dégagées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de troisième génération qui seront reflétés dans le Nouveau Document de Politique Économique et Sociale constitueront le cadre de référence en matière de politique économique, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Les orientations budgétaires s'inscriront dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique.

La LFI 2011 a été élaborée sur la base de Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) pour 21 ministères ; ce qui traduit la volonté du Gouvernement d'optimiser l'allocation des ressources budgétaires, à travers notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats. L'année 2011 devrait se traduire par le maintien d'un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression maîtrisée des dépenses publiques.

### V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les **ressources internes du budget général** sont évaluées à 1.727,1 milliards. Contre 1.543,7 milliards au titre de la LFR 2010. Pour leur part, les recettes fiscales sont attendues à 1.299,4 milliards en 2011, soit une hausse de 73,1 milliards par rapport à 2010 tandis que les recettes non fiscales sont prévues en augmentation 3,3 milliards sur la période, s'établissant à 46,0 milliards en 2011.

#### V11. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2011 s'élèvent à 1299 milliards contre 1226,3 milliards prévues pour la gestion 2010, soit une hausse de 5,9%. Les impôts directs et les taxes sur biens et services y compris la TVA de porte devraient s'améliorer respectivement de 4,4% et 5,2% par rapport à 2010 pour atteindre 345,6 milliards et 672,5 milliards. Les droits de porte sont arrêtés à 189,2 milliards, enregistrant ainsi une amélioration de 9,7%. Quant aux droits d'enregistrement, d'hypothèque et de timbre, ils sont projetés à la hausse de 12,3% comparativement au montant de la gestion 2010 et devraient ainsi s'établir à 54,1 milliards.

Pour ce qui est du FSIPP, il est escompté un montant de 37,7 milliards en 2011 contre 35 milliards en 2010.

La pression fiscale s'établirait ainsi à 19,2% du PIB en 2011 après 19,3% en 2010, demeurant ainsi au-dessus du seuil de 17% retenu au plan communautaire.

#### V12. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2011 devraient s'établir à 46 milliards contre 42,7 milliards estimés en 2010, soit une hausse de 3,3 milliards en valeur absolue et de 7,3% en valeur relative imputable essentiellement aux revenus du domaine qui progresseraient de 16,7 milliards passant de 5,4 milliards en 2010 à 22,1 milliards en 2011. Cette hausse s'expliquerait par les effets escomptés sur les réformes actuellement engagées au plan foncier.

### V2. **LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL**

Les **prévisions de dépenses du Budget général** en 2011 tablent sur un montant de 2.057,6 milliards contre 1.868,2 milliards en 2010, soit une progression de 234,8 milliards. Elles sont constituées de dépenses ordinaires attendues à 1.258,9 milliards (+148,9 milliards) et de dépenses d'investissement évaluées à 798,7 milliards (+85,9 milliards).

#### V.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses de personnel pour l'année 2011 sont prévues à 416 milliards contre 396,7 milliards en 2010. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 19,3 milliards en valeur absolue et de 4,8% en valeur relative. Toutefois, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 32%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire.

S'agissant du service de la dette publique, il augmenterait de 65,6 milliards par rapport à 2010 pour s'établir à 254,7 milliards du fait aussi bien de la dette intérieure qu'extérieure.

Pour ce qui est des autres dépenses courantes, elles sont projetées à 588,2 milliards en 2011 contre 569,5 milliards en 2010. Elles progresseraient ainsi de 3,3% en variation relative, pour permettre notamment de prendre en compte les besoins prioritaires en matière d'éducation et de santé.

#### V.2.2 Les dépenses d'équipement

La politique d'investissement du Gouvernement sera poursuivie à travers la réalisation des grands travaux du Chef de l'Etat : les principaux investissements prévus porteront sur (i) la poursuite de l'autoroute à péage et son prolongement ; (ii) le désenclavement des zones Nord et Sud du pays par la

réhabilitation des routes ; (iii) l'irrigation et la gestion des ressources en eau ; (iv) la diffusion des services électriques en milieu rural et (v) la construction de salle de classes.

Les dépenses en capital sont projetées à 798 milliards contre 702,3 milliards en 2010, soit une progression de 13,7% en valeur relative imputable aussi bien à celles financées sur ressources internes qu'externes.

En effet, les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 518 milliards en 2011 contre 439 milliards en 2010. Elles s'amélioreraient ainsi de 17,7% relativement à 2010. Celles financées sur ressources PPTTE et IADM sont attendues à 48 milliards. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 39,8%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20%.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établiraient à 281 milliards en 2011 contre 263 milliards en 2010, soit une amélioration de 18 milliards (6,9%). Au total, comme les années précédentes, la part des dépenses en capital sur ressources internes dépasse celle des dépenses en capital sur ressources externes, traduisant la volonté du gouvernement de prendre en charge les dépenses d'investissement. Ainsi, les dépenses en capital sur ressources internes représenteraient 64,8% des dépenses totales d'investissement.

### **V.3 Les comptes spéciaux du Trésor**

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en ressources et en dépenses à 73,9 milliards contre 65,7 milliards en 2010, soit une hausse de 8,2 milliards (12,5%).

### **V.4. Le Financement du déficit budgétaire :**

S'agissant du financement, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs à des taux concessionnels. Il entend également poursuivre la politique de dynamisation du marché financier régional à travers l'émission de titres publics. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 277 milliards en 2011 contre 164,4 milliards en 2010. Quant au financement intérieur net, il est projeté à 116 milliards.